Rapport d'activité 2022

LPO BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

LPO
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

SOMMAIRE

4. INTRODUCTION

4. Rapport moral du Président LPO BFC

5. LES CHIFFRES-CLÉS DE 2022

6. LE RÉSEAU LPO

6. Congrès national LPO France à Beaune

7. Temps forts et engagements de la LPO

9. LES MOYENS HUMAINS

9. Les membres régionaux

10. Le conseil d'administration et les conseils territoriaux

10 Le bénévolat

10. Les groupes locaux LPO

11. L'équipe salariée

12. L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ

12. Observatoire de la biodiversité

13. Faune BFC

13. Les enquêtes et les dispositifs d'inventaire et de suivis

18. La diffusion de la connaissance

20. LA DÉFENSE ET LA SAUVEGARDE DE TOUTES CAUSES ENVIRONNEMENTALES

20. La sauvegarde des espèces protégées

24. La sauvegarde des espaces et des milieux

24. La médiation faune sauvage

25. Les affaires juridiques et plaidoyer

26. LA SENSIBILISATION DE TOUS LES PUBLICS

26. L'agenda nature LPO

27. Les animations pédagogiques

27. Plus de nature dans mon quartier

29. Les évènements nationaux

30. Les publications et outils

34. La communication externe

35. LA MOBILISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

35. L'accompagnement des collectivités

36. L'accompagnement des entreprises

38. L'accompagnement des agriculteurs

40. LES PARTENAIRES

41. LE RAPPORT FINANCIER

« Introduction »

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT LPO BFC

Déjà deux ans que notre association locale est devenue la LPO BFC.

L'année 2022 a été marquée par un formidable évènement au sein de notre région, peu de temps après la fusion nous avons accueilli le Congrès de la LPO France à Beaune au sein du Palais des Congrès. Ce fut un moment magnifique de convivialité et une AG de la LPO qui a tenu toutes ses promesses avec un temps fort qui a été de réunir un grand nombre de personnes ayant reçu le macareux d'or autour du Président de la LPO France. Le samedi, toutes les personnes se sont retrouvées aux Hospices de Beaune, complètement privatisées pour le plus grand bonheur de tous.

Mais au-delà de ce Congrès, nous devons toutes et tous nous féliciter de la progression de notre association. Nous allons dépasser les 40 salariés, nous pouvons compter sur plusieurs centaines de bénévoles engagés et nous approchons les 4000 adhérents !

En 2022, nous avons frôlé le million de données naturalistes recensées en région par nos équipes et les observateurs nature. Les suivis de la migration ont également avoisiné les deux millions d'oiseaux dénombrés. Nous progressons aussi sur le nombre de communes accompagnées via les ABC (Atlas de la biodiversité communale) et ABI (Atlas de la biodiversité intercommunale), ainsi que sur les Refuges LPO tant particuliers, que personnes morales. Concernant les animations scolaires, plus de 7000 élèves ont été sensibilisés en 2022. Pour les animations grand public ce sont 20000 personnes sensibilisées !

Au niveau de notre organisation territoriale, cinq délégation territoriales, le Territoire de Belfort, l'Yonne, la Saône-et-Loire, la Côte-d'Or et la Nièvre sont dorénavant dans une organisation « départementale » avec une belle dynamique de chacune de ces délégations. Le conseil d'administration s'est réuni au moins une fois par trimestre et le bureau a géré les affaires courantes ou importantes de manière régulière.

La COVID a perturbé de nombreux groupes locaux dans leur développement et certains ont souffert et peinent aujourd'hui à recommencer une activité normale. Nous devons dans les années à venir continuer à accompagner les groupes locaux qui le demandent et soutenir ceux qui réalisent des activités, des sorties d'observation, des animations… Les administrateurs ont écrit une charte des groupes locaux qui va être diffusée afin que chacun en prenne connaissance.

Concernant les actions en justice, nous avons dorénavant un groupe qui, avec Pascal Mariton, gère les dépôts de plainte auprès des tribunaux. Je tiens à remercier celles et ceux qui s'y sont engagés. En 2022, plusieurs groupes jeunes ont vu le jour. C'est très important que des jeunes décident de se retrouver et de mener des actions, proposer des sorties… La vitalité de notre association passe par cette implication de la jeunesse. Au cours de cette année, nous avons poursuivi nos partenariats avec les entreprises engagées au sein du collectif CEDRE. Nous avons signé une convention avec l'ONF lors du colloque sur les petites chouettes de montagne à Labergement-Sainte-Marie.

Pour 2023, nous avons beaucoup de projets. Tout d'abord consolider et renforcer nos finances, poursuivre les projets de conservation, préparer l'extension de la Réserve naturelle nationale du Sabot de Frotey-lès-Vesoul, poursuivre le travail de partenariat avec les agriculteurs, travailler au déménagement de la Maison de l'environnement de Bourgogne-Franche-Comté, poursuivre les suivis concernant la sauvegarde d'espèces en difficultés, poursuivre la communication auprès du public, des jeunes…, travailler à la féminisation de notre conseil d'administration, engager des formations pour les adhérents actifs, proposer des rencontres entre les groupes locaux, poursuivre le travail de création des conseils territoriaux au sein des départements où ils ne sont pas encore présents, travailler à un accueil des nouveaux membres… La biodiversité et le vivant ont un vrai besoin de nous toutes et tous. Où que nous soyons, c'est aujourd'hui une vraie nécessité de s'engager. Nous devons poursuivre du mieux que nous le pouvons les actions pour la sauvegarde du vivant et la protection de la biodiversité. Je sais que vous faites un travail formidable, que vous soyez salariés(es), bénévoles actifs au sein de groupes locaux, des comités territoriaux, du conseil d'administration, ou contributeurs, propriétaires de Refuges… et que vous le faites avec passion et beaucoup de rigueur. Au nom de la LPO BFC, je vous en remercie. Soyez fiers d'appartenir à cette grande famille qu'est la LPO, nous sommes toutes et tous au service de l'avenir de notre planète, de sa biodiversité et du vivant, c'est une belle et noble cause. Bernanos a dit « l'espérance est un risque à courir », alors prenons ce risque, les générations futures sauront nous en être reconnaissant.

Bernard Marchiset © LPO BFC

« Les chiffres-clés de 2022 »

3 552 adhérents

150 000 h de bénévolat en moyenne chaque année

992 746 données collectées en BFC

37 personnes salariées

Plus de 4 300 contributeurs sur Faune-France

7 254 élèves sensibilisés en 2022

466 animations scolaires en 2022 en région

2 M d'euros de budget en 2022

420 activités nature en 2022

2 832 601 oiseaux migrateurs dénombrés en 2022

130 000 oiseaux bagués depuis 2009

18 610 abonnés sur les réseaux sociaux en 2022

62 délégués territoriaux dont 16 administrateurs régionaux

2 453 Refuges LPO pour 2 542 hectares d'espaces protégés

100 communes ayant participé à un programme d'inventaire de la biodiversité locale

Un grand merci à nos partenaires et à toutes celles et ceux qui contribuent à agrandir sans cesse le bel écosystème de la LPO Bourgogne-Franche-Comté. Votre soutien et votre engagement nous permettent aujourd'hui d'apporter toujours plus d'écho à nos actions de développement des connaissances, sensibilisation et protection en faveur de notre précieuse biodiversité locale !

« Le réseau LPO »

Tous les bénévoles et salariés de la LPO BFC lors du Congrès national de la LPO à Beaune © Raphaële Bouveret - LPO BFC

CONGRÈS NATIONAL LPO FRANCE À BEAUNE

À l'occasion de ses 110 ans, la LPO a choisi notre belle région pour accueillir la 30e édition de son Congrès national ! L'événement, qui avait pour thème principal « Les oiseaux d'outre-mer », a eu lieu les 17, 18 et 19 juin à Beaune, en Côte-d'Or, en présence du Président Allain Bougrain Dubourg, du Conseil d'administration national et de salariés de la LPO France. De nombreuses animations ont alimenté ce grand week-end engagé en faveur de la biodiversité : conférences, ateliers, tables rondes... mais aussi une Assemblée générale destinée aux membres LPO de toute la France !

Parmi les temps forts à noter, le Congrès s'est ouvert le vendredi soir avec une conférence de Jean-Louis Étienne, aventurier, scientifique et médecin célèbre. Il a participé à de nombreuses expéditions en Himalaya, au Groenland ou encore en Patagonie, dont la Transantarctica. Il fut également le 1er homme à atteindre le Pôle Nord en solitaire ! Cet explorateur passionné est venu présenter son expédition Clipperton dans le Pacifique. La conférence « Renouer avec l'écosystème Terre » a marqué l'ouverture du Congrès national de la LPO.

La remise des « Macareux d'or » était également forte en émotion avec une mise à l'honneur de Luc Strenna, professeur de philosophie et ornithologue, engagé depuis l'adolescence dans la protection de la biodiversité. Il a notamment participé à l'aventure du FIR (Fonds d'intervention pour les rapaces) auprès des frères Terrasse. Son implication lui a valu de devenir le spécialiste du faucon crécerelle, il a d'ailleurs publié de très nombreux articles sur cette espèce dans plusieurs revues francophones. Reconnu au niveau national, il a transmis ses connaissances au niveau local, et a aussi organisé le suivi du faucon pèlerin sur la Bourgogne durant 50 ans. Luc s'est impliqué dans de très nombreuses associations, il a été à l'origine de l'Association « L'aile brisée », et son engagement pour la LPO a été déterminant pour la création de la LPO Côte-d'Or. Fervent partisan d'une LPO forte et engagée sur le terrain, Luc a soutenu la fusion et a toujours su donner son point de vue avec force et conviction. De par l'histoire de la LPO qu'il porte depuis des années en Bourgogne, Luc a toujours été écouté et son avis décisif a permis à la LPO Bourgogne-Franche-Comté d'être ce qu'elle est aujourd'hui.

Enfin, le 19 juin est venu clôturer l'évènement avec une journée de sorties nature ouvertes au grand public.

Chiffres-clés LPO BFC

- 6 délégations territoriales
- 12 groupes locaux
- 3 groupes jeunes
- 37 salariés

TEMPS FORTS ET ENGAGEMENTS DE LA LPO

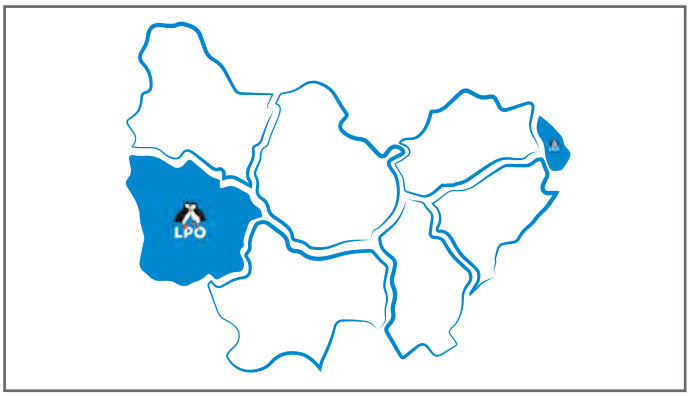

Janvier : Naissance des délégations territoriales de la Nièvre et du Territoire de Belfort.

Fév. à avr. : plus de 7600 amphibiens sauvés de l'écrasement grâce aux bénévoles LPO.

Mars : Victoire de la LPO BFC : Le Tribunal administratif de Dijon annule l'arrêté autorisant l'exercice de la vénerie sous terre sur une période complémentaire de 4 mois en Saône-et-Loire.

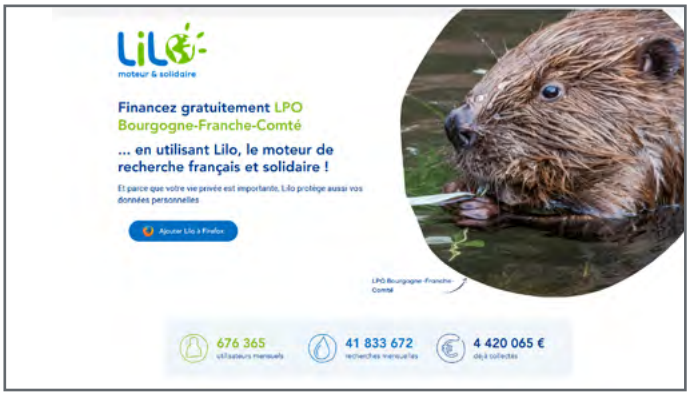

Avril : La LPO BFC sur le moteur de recherche Lilo pour financer des actions en faveur du castor.

Avr. à sept. : 18 œdicnèmes criards bagués et 3 balisés par GPS en Basse vallée du Doubs.

Mai : Sortie du 1er LPO Info BFC.

Sauvetage de 29 poussins de sternes et de 5 petits gravelots lors d'une crue de la Loire à Nevers.

Juillet : Retour de la loutre dans le Jura.

Août : 1re preuve de reproduction du lynx en Côte-d'Or.

Septembre : La chasse au grand tétras interdite pour 5 ans.

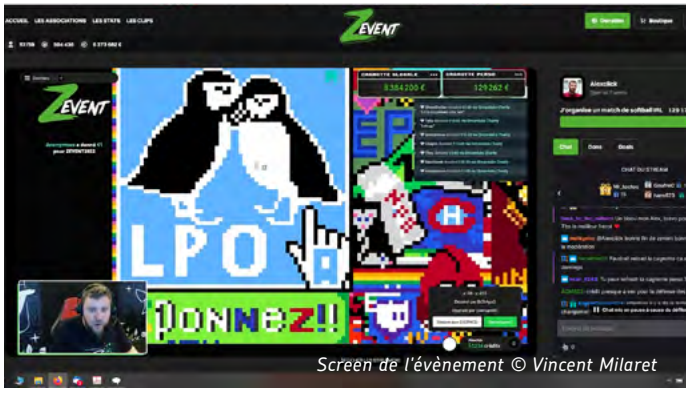

Septembre : ZEVENT 2022, la LPO reconnaissante !

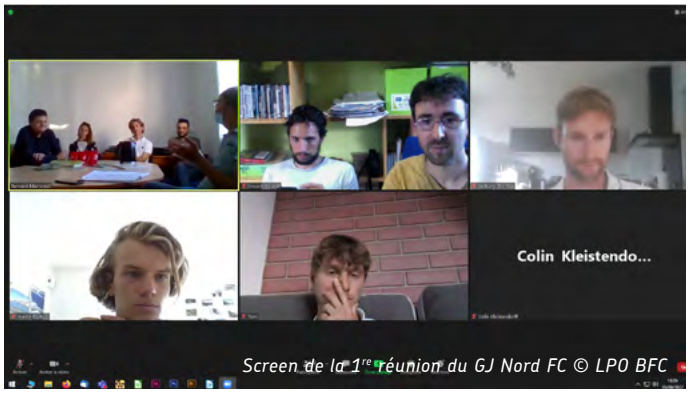

Octobre : Naissance de deux groupes jeunes LPO Besançon et Nord Franche-Comté.

Octobre : Relâcher de 48 couleuvres vipérines et naissance de 36 juvéniles à la Citadelle de Besançon.

Novembre : Victoire ! Fin du piégeage traditionnel des oiseaux sauvages en France.

« Les moyens humains »

Animation ornithologique dans l'Yonne © Jean-Paul Leau

LES MEMBRES RÉGIONAUX

En 2022, en prenant en compte l'historique fusionné de tous ses départements de Bourgogne-Franche-Comté, l'association a continué sur sa progression en atteignant pour la première fois les 3628 membres LPO (soit + 455 par rapport à 2021) ! Parallèlement, pour chacun de ces départements, le nombre de ses adhérents est en progression (Côte-d'Or : 943 (+ 208) ; Doubs : 828 (+ 212) ; Jura : 257 (+ 14) ; Haute-Saône : 280 (+ 3) ; Saône-et-Loire : 487 (+ 12) ; Yonne : 388 (+ 8) et Territoire de Belfort : 249 (+ 36)), avec pour quasiment tous (hors Nièvre et Yonne) un record jamais atteint depuis 2008 ! Seule exception : l'arrivée de la Nièvre au sein de la LPO BFC, qui s'est réalisée dans un contexte particulier où une partie des membres de 2021 ont préféré quitter la LPO pour fonder une autre association. Ainsi, l'année 2022 s'est terminée pour la Nièvre avec un différentiel de - 38 membres par rapport à 2021 (soit 196 en 2022), ce qui est finalement relativement honorable comparé à ce qui était imaginé.

À noter : en 2022, la LPO France a organisé une nouvelle campagne de collecte de rue dans notre région. Celle-ci s'est déroulée dans plusieurs villes, comme Dole ou Besançon, qui avaient déjà profitées de ce programme en 2022. La collecte s'est également arrêtée pour la première fois en Côte-d'Or, avec des appels à adhésions à Dijon et à Beaune. Ce programme est particulièrement efficace sur du long terme : les personnes souscrivant à une donation/adhésion en prélèvement automatique, restent alors membres LPO la plupart du temps les années suivantes, améliorant alors le taux de fidélisation. Ainsi, en 2022, 509 personnes ont adhéré grâce à une collecte de rue (dont 190 en Côte-d'Or et 182 dans le Doubs) et 314 membres de 2021 ont souhaité continuer leur prélèvement automatique cette année, représentant au total 823 membres, soit 23 % de l'ensemble des membres de la LPO BFC !

Au final, parmi l'ensemble des adhérents, nous comptons 2927 foyers (les membres familiaux étant prépondérants dans l'essor de nos effectifs locaux), cinq adhérents moraux (Bien Vivre à la Campagne, l'Association de gestion de L'enclos aux parts, l'Association bisontine de pomologie, Autun Morvan Écologie et la commune de La Belliole (89), première collectivité à adhérer à la LPO BFC !), ainsi qu'un adhérent d'honneur en la qualité de M. Gilbert Menut, ancien maire de la ville de Talant (21).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES CONSEILS TERRITORIAUX

Afin de maintenir le lien indispensable avec ses adhérents et les dynamiques locales, la LPO de Bourgogne-Franche-Comté est organisée sous forme de délégations territoriales (DT), créées sur la base des huit départements de la région Bourgogne-Franche-Comté (excepté pour la DT de Franche-Comté, organisée encore pour l'instant sur trois départements : 25, 39 et 70).

Ainsi, il existe en BFC six délégations territoriales LPO, composées chacune de 9 à 15 conseillers territoriaux bénévoles élus (15 étant le maximum possible). En 2022, 74 membres LPO participaient de façon bénévole au fonctionnement de l'association, sur l'ensemble de la région.

Un conseil d'administration de 16 administrateurs est également institué à l'échelle régionale. Il est composé des conseillers territoriaux proposés comme administrateurs pour trois ans par les conseils territoriaux et ratifiés par l'assemblée générale ordinaire de l'association.

Sept conseils d'administration (dont un en présentiel) et neuf réunions de bureau se sont déroulés en 2022. Par ailleurs, la LPO BFC a participé au conseil national de la LPO France en janvier (en visioconférence) et au congrès national de juin, qui s'était tenu à Beaune (21) et qui fut coorganisé à la fois par la LPO BFC et la LPO France.

LE BÉNÉVOLAT LPO EN BFC ET SA VALORISATION

En 2022, le volume d'heures réalisées par les bénévoles pour les actions de la LPO Bourgogne-Franche-Comté a été estimé à environ 102 ETP annuel (en hausse par rapport à 2021 où nous étions à 90 ETP), soit un temps de bénévolat valorisé estimé à plus de 2,3 M d'euros !

Cette estimation a été construite à partir des éléments connus traduits en temps (nombre de données naturalistes saisies par les bénévoles, réunions de gouvernance et de représentation, temps de préparation des activités de vie associative, programmes de suivis de la migration en vol et sur les camps de baguage, implication des bénévoles sur les programmes de sauvegarde comme la pose de dispositifs de protection pour les amphibiens, suivis de la reproduction du faucon pèlerin, travail du groupe juridique bénévole, etc.).

Ce volume obtenu de manière fiable a été inscrit dans les comptes de résultat de 2022 de la LPO BFC.

LES GROUPES LOCAUX LPO

Une partie de l'activité bénévole de la LPO BFC est organisée sur le territoire en groupes locaux. Ceux-ci répondent à une dynamique collective, à un ancrage local et à une volonté d'agir en proximité.

L'action des bénévoles de l'association est organisée en 10 groupes locaux à l'échelle régionale. Ceux-ci sont principalement répartis sur le territoire franc-comtois, au sein des principaux bassins de vie (Montbéliard, Vesoul, Audeux, Besançon, Dole, Pays Horloger, haut-Jura, Luxeuil et Osselle). À noter qu'au 1er janvier 2022, le groupe local du Territoire de Belfort s'est transformé en un comité territorial à part entière, avec une toute nouvelle organisation qui lui est propre.

En Bourgogne, seul le groupe local du Pays Beaunois existe, mais deux projets de groupes locaux sont prévus pour 2023 dans l'Yonne.

Ces groupes locaux regroupent chacun de 10 à 100 bénévoles actifs et sont autonomes dans leur animation. N'ayant cependant pas d'existence juridique, ils sont rattachés à la LPO BFC, engagent leurs actions dans le cadre du projet associatif de la structure et réfèrent à son conseil d'administration.

Durant l'année 2022, la dynamique au sein de ces groupes locaux a encore été atteinte par la crise du Covid-19 et si certains groupes locaux ont réussi à rebondir, ce n'est pas le cas de l'ensemble, dont certains peinent encore à reproposer une activité ambitieuse comme avant la pandémie. La redynamisation de l'activité de ces groupes locaux est un véritable enjeu associatif pour 2023.

AG 2022 à Arc-lès-Gray © Simon-Pierre Babski - LPO BFC

L'ÉQUIPE SALARIÉE

40 salariés ont travaillé à la LPO BFC en 2022 correspondant à 34.5 Équivalent temps plein.

Journée des salariés de BFC à Talant © LPO BFC

83% des salariés sont en CDI et les femmes représentent 43 % de l'effectif. L'équipe est assez jeune avec une moyenne d'âge de 35 ans. Les salariés sont répartis sur le territoire régional dans nos locaux associatifs de la manière suivante : 15 salariés sont basés à Besançon, 9 sont à Talant, 5 à Auxerre, 3 à Châtenoy-le-Royal et 1 à Valdoie (90). 4 salariés supplémentaires (1 en Côte-d'Or, 2 en Haute-Saône et 1 dans le Jura) travaillent depuis leur domicile. Cette équipe a été appuyée par 17 stagiaires et 5 volontaires en mission de Service civique.

« L'amélioration des connaissances sur la nature et la biodiversité »

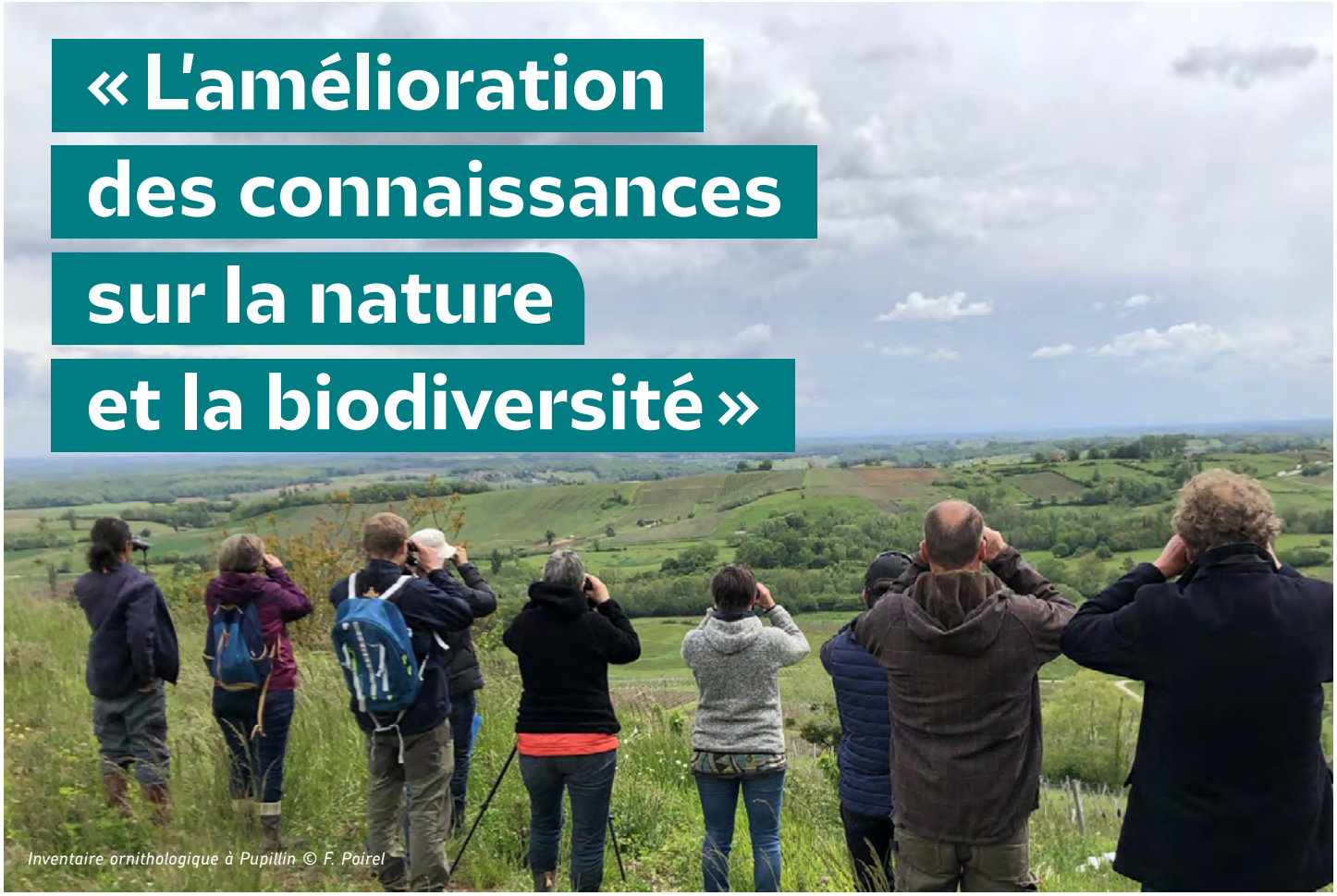

Inventaire ornithologique à Pupillin © F. Poirel

OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ

Depuis toujours, la LPO met en place de nombreux suivis naturalistes afin de connaître la répartition et l'état de santé d'un certain nombre d'espèces faunistiques. En majorité, ces campagnes d'inventaire concernent les oiseaux mais nous participons également activement à la récolte d'informations sur les reptiles, les amphibiens, les mammifères (hors chauves-souris) et certains groupes d'invertébrés (notamment les papillons de jour, les papillons de nuit, les libellules, les criquets et les sauterelles). Les naturalistes de la LPO, professionnels comme bénévoles, consacrent beaucoup de temps au recensement et au suivi de la faune sauvage. Pour les bénévoles, le temps passé en 2022 représente l'équivalent de 86 salariés à temps plein !

Ces suivis visent différents objectifs. En premier lieu, nous cherchons à participer à la détection des différentes espèces présentes sur notre territoire régional. Nous cherchons ensuite à affiner les connaissances sur la répartition et sur l'abondance des populations. Enfin, nous mettons en place différents protocoles d'échantillonnage afin d'évaluer des tendances évolutives populationnelles. Ce dernier volet concerne particulièrement les oiseaux mais aussi quelques espèces de mammifères et d'amphibiens.

Parallèlement, nous conduisons régulièrement des suivis localisés dans l'espace pour tenter de répondre à certaines questions précises : est-ce que le mode de gestion mis en place bénéficie à telle espèce ? Est-ce que des aménagements mis en place pour la biodiversité sont efficaces ? Etc.

L'ensemble de ces suivis nous permettent généralement d'identifier les pressions qui pèsent sur les populations, informations indispensables à la mise en place d'actions de conservation.

L'outil central de la LPO pour collecter et conserver durablement l'ensemble de ces informations est la déclinaison régionale de Faune-France. Il en découle des informations extrêmement précises sur la répartition, la phénologie ou encore des abondances relatives. Parallèlement, nous déclinons annuellement des protocoles scientifiquement robustes indispensables à la récolte d'informations sur les tendances évolutives. Tous les ans et en lien avec différents

partenaires, nous réalisons par exemple les suivis STOC (Suivi temporel des oiseaux communs), SHOC (Suivi hivernal des oiseaux communs), Wetlands (comptage hivernal des oiseaux d'eau), Carré rapaces (dénombrement de rapaces diurnes), ENRM (Espèces nicheuses rares et menacées comme le balbuzard pêcheur, la cigogne noire ou encore le râle des genêts), front de recolonisation du castor d'Europe, de la loutre d'Europe côté Franche-Comté, etc. Sans que cela soit annuel mais à pas de temps réguliers nous conduisons de nombreux suivis supplémentaires : limicoles et anatidés nicheurs, ardéidés nicheurs, laridés nicheurs et hivernants, etc.

L'ensemble de ces suivis nous permet de connaître précisément l'état de santé de près de 200 espèces. Une mine d'informations que nous utilisons quotidiennement pour alerter les citoyens et les pouvoirs publics sur l'état de santé de la biodiversité.

FAUNE-BFC

Véritables outils collaboratifs, les bases de données permettent à la fois de centraliser et diffuser les informations naturalistes régionales. Après concertation, le CoPil Faune-BFC a annoncé le lancement du « site miroir » régional www.faune-bfc.org à l'automne 2023. La fermeture des bases locales étant prévue pour fin 2023.

Au 31 décembre 2022, les bases de BFC cumulaient :

- 4 310 inscrits dont 1 239 nouveaux inscrits en 2022 ;
- 8 877 269 contributions, dont 992 746 pour l'année 2022 (+ 5 %) ;
- 4 181 espèces avec au moins une observation ;
- 111 communes sans observations sur 2022 (96,5 % de couverture) ;
- 60 « news » publiés en 2022.

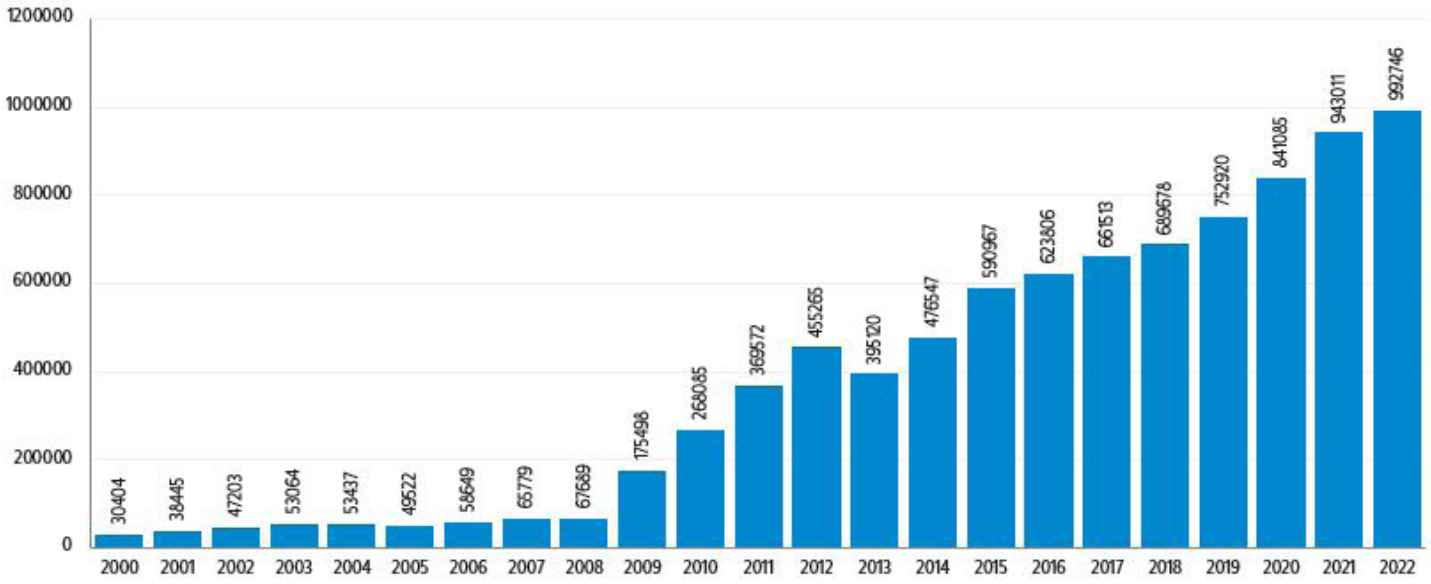

LES ENQUÊTES ET LES DISPOSITIFS D'INVENTAIRE ET DE SUIVIS

Ornithologie

STOC

Le Centre de recherches sur la biologie des populations d'oiseaux (CRBPO) coordonne le programme de Suivi temporel des oiseaux communs (STOC) depuis 2001. L'Échantillonnage ponctuel simple (EPS) du STOC basé sur des points d'écoute a été conçu pour évaluer les variations spatiales et temporelles de l'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs en France.

En Franche-Comté, ce programme a été initié dès le lancement national en 2001 et il est pratiqué de manière coordonnée depuis 2002. En Bourgogne, le STOC est décliné depuis 2002 de façon bénévole puis a bénéficié d'un appui salarié sur le terrain à partir de 2008. La synthèse du STOC-EPS pour l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté est réalisée depuis 2018.

En 2022, la Bourgogne-Franche-Comté totalise 154 carrés suivis par 104 observateurs. Une lente érosion s'observe depuis 2010 (181 carrés) avec environ 2,5 carrés en moins par an. Après la sélection des données valides (respect des dates, des passages et du nombre de points), le STOC-EPS totalise 34 648 oiseaux appartenant à 157 espèces. L'étourneau sansonnet, le pigeon ramier et le pinson des arbres sont les 3 espèces les plus abondantes.

Depuis 2002, soit 20 années de suivi, 75 espèces régulières présentent des tendances d'évolution significatives : 26 sont en diminution, 27 sont stables et 22 sont en augmentation. Le moineau friquet (-70%), le serin cini (-67%) et la tourterelle des bois (-66%) composent toujours le même trio d'espèces dont la vitesse de déclin est la plus rapide. D'autres granivores (fringilles, bruants) et d'autres migrateurs transsahariens (hirondelle rustique, bergeronnette printanière, loriot d'Europe, etc.) sont aussi en déclin. Du côté des espèces en augmentation, on trouve par exemple le roitelet à triple bandeau (+142 %), le bruant zizi (+100%) ou le rougequeue à front blanc (+60 %).

Globalement, les espèces généralistes présentent une tendance plutôt stable ou en légère hausse sur la période 2002-2022 alors que toutes les spécialistes sont en déclin, le groupe le plus marqué concernant les espèces agricoles.

Le SHOC (Suivi hivernal des oiseaux communs) et l'EPOC (Estimation des populations d'oiseaux communs) sont des dispositifs complémentaires pour suivre les oiseaux communs à long terme en BFC. Au cours de l'hiver 2021-2022, 52 carrés SHOC ont été suivis et au cours de l'année 2022, 8 094 points EPOC ont été réalisés.

La pérennisation et le renforcement de ces programmes dans la région sont indispensables pour étudier les tendances et estimer les tailles de populations des espèces.

L'œdicnème criard en basse vallée du Doubs : suivi et mise en œuvre du programme national

Faisant l'objet d'un suivi annuel depuis 2015 au sein du périmètre de l'AIPPB (arrêté interpréfectoral de protection de biotope) de la basse vallée du Doubs bourguignonne, l'œdicnème criard a de nouveau été suivi en 2022. Cette année marque en plus la déclinaison à l'échelle locale du programme national de suivi. Ce programme vise à suivre les couples nicheurs de manière exhaustive via un protocole unique mais aussi de mettre en place la capture, le baguage des oiseaux et, pour certains individus, de les équiper d'une balise GPS. En 2022, ce sont 10 couples qui ont été suivis entre Petit Noir (39) et Lays-sur-le-Doubs (71). 10 jeunes sont nés et 6

Pose de balise GPS sur un œdicnème criard © LPO BFC

ont pris leur envol. Nouveauté cette année avec 3 nidifications en milieux agricoles essentiellement dans des parcelles de soja avec 1 seul jeune à l'envol. Les opérations de captures ont permis de baguer 18 individus et poser 3 balises GPS. Les balises nous ont permis de connaître enfin les sites d'alimentation de certains individus qui utilisent de manière complémentaire les grèves, les cultures et les pâtures pour se nourrir. Grâce aux balises nous connaissons également les trajets migratoires ainsi que les sites d'hivernages. Pour la migration postnuptiale tous les oiseaux font une première halte en région lyonnaise et notamment dans l'est de la métropole qui concentre déjà une population nicheuse d'environ 80 couples. Les oiseaux descendent ensuite la vallée du Rhône et font halte en Camargue ou dans le Gard avant de traverser le golf du Lion soit en direction de la côte espagnole au sud de la chaîne des Pyrénées soit jusqu'à l'île de Majorque. C86 a hiverné à Palma en milieu urbain, dormant sur un toit d'usine et se nourrissant soit en milieu agricole soit dans les parcs urbains de la ville. C83 et C92 ont quant à eux traversé la mer Méditerranée pour hiverner en Algérie. C83 a hiverné au sud d'Alger en milieu agricole principalement composé d'oliveraie. C92 c'est engagé dans le désert algérien où sa balise a arrêté d'émettre le 21 novembre et est probablement mort. Les oiseaux ont parcouru entre 932 et 2775 km allant de 5 à 31 jours en migration.

Pie-grièche à tête rousse

Cette année 2022 a vu la reprise du suivi d'un carré échantillon pour estimer les densités de pie-grièche à tête rousse en Saône-et-Loire et leur évolution. Un carré situé dans la vallée de la Grosne déjà prospecté en 2014 a ainsi été parcouru par 25 volontaires lors d'un week-end début juillet. Au total 50 pies-grièches à tête rousse ont été observées correspondant à 26 couples ce qui est équivalent à ce qui avait déjà été observé 8 ans plus tôt.

Par ailleurs la réalisation d'un transect sur le site Natura 2000 du val de Loire bocager en Saône-et-Loire a montré une stabilité des effectifs par rapport au précédent qui avait eu lieu en 2020.

Ce sont donc plutôt localement des bonnes nouvelles pour cette espèce.

Mammalogie

Depuis 1966, un observatoire des mammifères (hors chiroptères) est animé par la LPO Franche-Comté (ex-Groupe naturaliste de Franche-Comté) et cet observatoire s'est étendu à la Bourgogne avec le déploiement progressif de l'outil Faune-France.

Les suivis et études menés dans le cadre de cet observatoire concernent notamment la répartition d'espèces cryptiques (micromammifères entre autres), d'espèces rares (castor d'Eurasie et loutre d'Europe par exemple) ou de taxons au statut de conservation précaire (campagnol amphibie, crocidure leucode, ...). Quand elles le peuvent, ces études sont menées de concert avec différents partenaires, permettant ainsi une meilleure prise en compte des espèces suivies dans la mise en place d'actions de médiation et de protection ainsi que l'intégration de ces informations dans des programmes menés à plus large échelle. En 2022 les actions sur les micro-mammifères se sont poursuivies, avec notamment côté franc-comtois le travail mené depuis 2011 en partenariat avec l'Université de Franche-Comté et le laboratoire Chrono-environnement (UMR 6249). Depuis plusieurs années cette action est également menée en Bourgogne, plusieurs centaines de pelotes de réjection étant analysées tout au long de l'année ou lors d'événements spécialement organisés à destination d'observateurs intéressés pour se former ou participer à l'amélioration des connaissances. Cette action est possible grâce à la récolte importante menée dans le cadre du programme personnel de baguage n°553 de Julien Soufflot, encadré par le Muséum national d'histoire naturelle.

Trois actions peuvent être mises en avant pour l'année 2022 :

Enquête musaraigne alpine

La mobilisation pour la recherche de la musaraigne alpine a été relancée en été 2022, afin d'améliorer les connaissances très faibles sur cette espèce sur le massif du Jura (statut « Quasi menacé » -NT- sur la Liste rouge des vertébrés terrestres de Franche-Comté 2011), dont la répartition nationale se limite aux massifs alpin et jurassien. L'objectif de

Affiche de recherche de la musaraigne alpine © JF Desmet & LPO BFC

cette enquête lancée en 2021 est de sensibiliser la population et en particulier les habitants, randonneurs, naturalistes et autres usagers du massif et les mobiliser pour qu'ils soient attentifs aux musaraignes qu'ils peuvent croiser aux abords des chemins ou dans les chalets d'altitude (vivantes ou mortes). Il est alors demandé d'envoyer des photos à la LPO BFC pour identification lorsqu'une musaraigne est trouvée. Pour cela, une affiche a été confectionnée et diffusée aux observateurs de la LPO BFC via les réseaux de la LPO, via les structures locales (PNA du Haut-Jura, CPIE Haut-Doubs, RNN du lac de Remoray, etc.) et dans les offices de tourisme. La mobilisation du groupe local LPO du Haut-Jura a permis de renforcer la diffusion de l'enquête localement, avec la pose d'affiches par les bénévoles sur les points d'informations des départs de pistes, de refuges et cabanes les plus fréquentés en été, dans les magasins de sport et les communes considérées comme stratégiques car au cœur de l'aire de répartition supposée. Un cadavre de musaraigne alpine a finalement été trouvé dans le massif du Risoux par deux bénévoles LPO en juillet 2022, 17 ans après la dernière donnée en Franche-Comté, ce qui est une très bonne nouvelle et confirme la présence de l'espèce dans le massif du Jura.

Suivi sur le castor d'Eurasie

Mené depuis de nombreuses années sur tout le territoire régional, en lien étroit avec les deux groupes multi-partenaires qui s'occupent actuellement de suivre l'espèce (le réseau castor coordonné par l'OFB et le plan d'action régional castor animé par FNE), le travail sur le plus gros rongeur d'Europe s'est poursuivi en 2022. Les inventaires permettant de suivre les fronts de colonisation ont été nombreux, avec notamment l'implication importante de bénévoles nouvellement formés à la reconnaissance et surtout au relevé protocolé des indices de présence de l'espèce. Ceux-ci ont permis comme chaque année d'alimenter la carte nationale produite par l'OFB et de contribuer à la prise d'arrêtés préfectoraux interdisant le piégeage vulnérant sur les secteurs de présence.

Les actions initiées avec certains acteurs du territoire (communautés de communes, syndicats de rivières,...) se sont poursuivies, telles que la présentation du castor auprès des élus du syndicat de bassin versant de l'Ouche -21- lors de la séance plénière à Dijon le 17 février 2022 ou encore la réponse aux sollicitations du syndicat de bassin versant de l'Ouche -21- concernant l'arrivée récente de l'espèce sur cette rivière. Ces interventions ont pour objet d'informer sur le statut de protection de l'espèce et également de discuter des mesures de gestion qui peuvent se révéler défavorables à l'espèce. Des actions de communication sont également menées de manière régulière pour sensibiliser le public à cette espèce. En 2022, la LPO a ainsi mené des animations nature auprès du grand public et des scolaires et a participé à l'émission « En terre animale » sur France 3, diffusée le 2 avril.

3e année du programme CARELI

Le projet CARELI (CAmpagnol, RENard, LIèvre), est un protocole expérimental visant à évaluer l'impact du statut du renard sur la dynamique de ses populations, celles de ses proies (campagnols, lièvres et oiseaux nicheurs), le taux de contamination des fèces par l'échinocoque alvéolaire et les dommages aux activités humaines (poulaillers, etc.).

La LPO BFC a rejoint en 2021 le consortium CARELI aux côtés de FNE 25-90, afin de contribuer à l'acquisition de connaissances et d'objectiver les prises de décisions quant à la gestion du renard dans le Doubs, et par suite le classement ou pas de l'espèce sur la liste des « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » (ESOD). L'ensemble des acteurs concernés par la gestion de l'espèce (FNE 25-39, FDSEA, FREDON BFC, FDC25), ainsi que des laboratoires de recherche (en écologie, parasitologie et sociologie) ont proposé de mener une recherche-action sur le long terme (10 ans, incluant un cycle complet de campagnols).

À noter que ce projet s'inscrit dans une démarche générale positive quant à la protection du renard et constitue une situation inédite en France. En effet, le lancement du consortium CARELI a engendré le retrait du renard sur la liste ESOD dans 177 communes du Doubs (engagées par ailleurs dans une lutte raisonnée contre le campagnol des champs), et, pour les besoins de l'expérimentation CARELI, le renard est strictement protégé dans 30 communes (ARRÊTÉ 25-2020-07-06-005)

Plus d'informations sur le projet CARELI sur cette page web dédiée : https://zaaj.univ-comte.fr/spip.php?article115

Les différents suivis sont réalisés chaque année par les partenaires au sein de deux zones situées respectivement à une altitude de 500-700 mètres (région de Valdahon – Vercel) et 850-1000 mètres d'altitude (val de Mouthe) et constituées chacune de deux sous-zones : une sous zone où le « renard est protégé de fait» (secteurs MV2 et MON2, carte ci-dessous) et une sous-zone où le « renard est chassable et susceptible d'occasionner des dégâts (CSOD) », l'ensemble correspondant à 4 unités cynégétiques.

La LPO BFC intègre le Workpackage 3 « Comptages diurnes des prédateurs potentiels des campagnols et des potentielles proies du renard » et assure en

particulier le suivi, dans le temps, de l'évolution des populations des rapaces diurnes, prédateurs du campagnol terrestre, et des oiseaux nicheurs, potentielles proies du renard.

Les suivis de l'avifaune sont réalisés sur 54 tronçons d'environ 1 km chacun répartis de manière régulière dans chaque secteur (et parcourus également lors des comptages nocturnes réalisés par la FDC 25).

L'abondance des oiseaux nicheurs est estimée par l'utilisation des « indices ponctuels d'abondance » (IPA). Deux comptages sont réalisés en période de nidification, de part et d'autre du 8 mai pour le 1er plateau et du 15 mai pour le second plateau et espacés de 4 semaines maximum, afin de pouvoir contacter les nicheurs précoces et les nicheurs tardifs. Les points d'écoute ont été placés le long des 54 tronçons.

Au total 73 espèces ont été observées en 2022. Les espèces dominantes, en termes de fréquence estimée sur l'ensemble des points IPA, étaient le pinson des arbres, la fauvette à tête noire et le merle noir. Parmi les espèces nichant au sol ou près du sol, et donc proies potentielles du renard roux, le bruant jaune, l'alouette des champs et le pouillot véloce dominent l'assemblage observé.

Fréquence de présence d'oiseaux nicheurs sur l'ensemble des points IPA (N=107), pour les espèces dont la fréquence était supérieure à 10%. Les fréquences pour les espèces qui nichent au sol ou à proximité, proies potentielles du renard roux, sont représentées en orange.

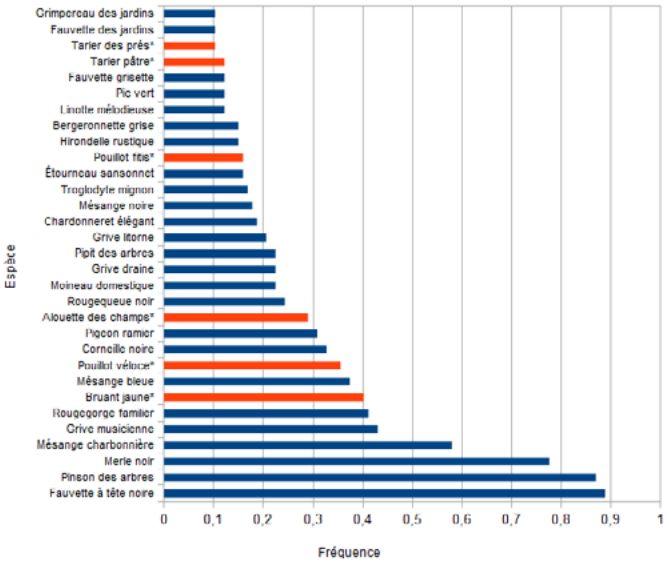

Les densités des rapaces diurnes sont estimées par des Indices kilométriques d'abondance (IKA) réalisés sur chaque secteur en parcourant en voiture chaque tronçon.

Les comptages sont répétés deux fois pour chaque tronçon, à l'automne (entre le 15 octobre et le 15 décembre, hors neige) et au printemps (entre le 10 avril et le 15 mai). Pour chaque secteur, les comptages ont été réalisés sur une journée de manière synchronisée par deux équipes de deux personnes.

Herpétologie

ADNe

La recherche d'espèces discrètes de notre faune sauvage locale passe aussi par des prélèvements d'eau ! Aujourd'hui bien appliquée pour les inventaires des espèces d'amphibiens dans leurs milieux aquatiques de reproduction, la technique de « l'ADN environnementale » (ADNe) s'ouvre aux couleuvres semi-aquatiques telles que la couleuvre vipérine ; espèce protégée, relativement rare et menacée de disparition en Franche-Comté. Depuis 2018, la LPO BFC, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté et le laboratoire d'analyses Sylphium se sont associés pour le développement d'une nouvelle technique de détection de la couleuvre vipérine basée sur des prélèvements d'eau à la recherche de l'ADN de l'espèce. Les premiers tests réalisés dans des cours d'eau du Jura connus pour héberger l'espèce se sont révélés positifs à la présence de la couleuvre vipérine validant ainsi dès 2020 la technique développée par le laboratoire Sylphium. Cette année nous appliquons la technique dans des zones situées en amont de la répartition connue, ainsi que dans des vides de la répartition actuelle de l'espèce au sein de cours d'eau des départements du Doubs et du Jura. L'objectif étant qu'à terme cette méthode d'inventaire innovante viennent compléter les méthodes d'inventaires classiques pouvant être très chronophages étant donné les faibles probabilités de détection des reptiles dans la nature. Côté amphibiens, cette technique nous a permis de retrouver la grenouille des champs en 2019, 24 ans après la dernière mention de l'espèce dans le Sundgau Belfortain !

Prélèvement d'eau à la recherche d'ADN d'espèces patrimoniales d'amphibiens © Alix Michon

Maladies émergentes

Les maladies infectieuses des amphibiens et des reptiles figurent parmi les principales causes du déclin mondial actuel de nos espèces. La Bourgogne-Franche-Comté n'est pas épargnée ; le premier cas de Ranavirus documenté en France l'a été dans le département du Jura en 2011 à Moirans-en-Montagne. De la même manière, le premier cas connu en France d'infection au champignon *Ophydiomyces ophidiicola* (O.o) responsable de la maladie fongique des serpents (Snake Fungal Disease, SFD), l'a été en 2021 à Osselle-Routelle sur un individu de couleuvre vipérine. Outre les infections virales, depuis l'étude épidémiologique nationale de 2011, nous savons que nos populations d'amphibiens sont également touchées par la Chytridiomycose causée par le champignon *Batrachochytrium dendrobatidis.* Avec ses nombreux élevages de grenouilles, la Franche-Comté est particulièrement exposée à cette problématique. Le déplacement des espèces et des individus associé à la surpopulation observée au niveau des élevages augmente de manière considérable le risque vis-à-vis des agents pathogènes. Pour les ranaculteurs, la mortalité massive peut menacer rapidement la viabilité de leurs élevages. Plus largement, l'ensemble des personnes impliquées dans la connaissance, la gestion, les utilisations commerciales et de loisirs des zones humides sont des vecteurs potentiels des maladies infectieuses. La viabilité de l'ensemble des populations naturelles d'espèces d'amphibiens et de reptiles est donc menacée à plus ou moins court terme. La surveillance et la remontée d'informations sont les premières mesures de prévention à appliquer. S'en suit le déploiement de mesures simples de nettoyage voire de désinfection de son matériel de travail.

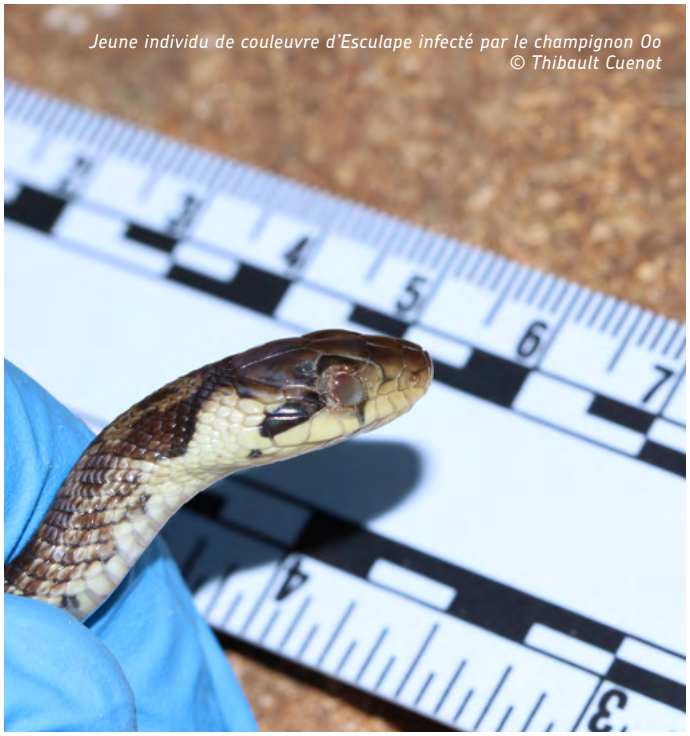

Jeune individu de couleuvre d'Esculape infecté par le champignon Oo
© Thibault Cuenot

Depuis 2016, la LPO Bourgogne-Franche-Comté œuvre à la prise en compte des maladies infectieuses qui touchent nos populations d'amphibiens et de reptiles auprès de tous les acteurs intervenant auprès de ces espèces et de leurs habitats. L'ensemble des personnes formées constitue aujourd'hui le pool de bénévoles et observateurs référents en matière d'application et de formation vis-à-vis des protocoles sanitaires, de vigilance et d'alerte pour lutter contre la dissémination des agents pathogènes des amphibiens et des reptiles dans la nature.

Le nombre de bénévoles formés à la problématique s'accroît d'année en année particulièrement par le biais des dispositifs de sauvetage routiers des amphibiens.

LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE

R-PETO[S]

Initié dès 2018 au travers d'une volonté d'actions transfrontalières entre la France et la Suisse, en matière d'études et de protection des espèces protégées de l'herpétofaune et de leurs habitats, le programme R-PETO[S] (Recherche et protection d'espèces transfrontalières : Observer et sensibiliser) a débuté en fin d'année 2021. Finalement centré sur la France, le territoire de ce programme s'étend sur une bande de 20 km le long de la frontière suisse sur trois départements que sont le Territoire de Belfort, le Doubs et le Jura. L'objectif de ce programme est d'agir en faveur des espèces protégées d'amphibiens et de reptiles dans un territoire où la connaissance est encore lacunaire malgré la présence d'enjeux forts vis-à-vis des espèces et de leurs habitats. L'année 2022 marque le début de la majeure partie des actions prévues dans le programme R-PETO[S]. Un premier volet concernant l'amélioration de la connaissance, a été déployé afin de réduire les lacunes de connaissances sur :

- la répartition des espèces ;
- les principales zones de traversées et d'écrasements routiers des amphibiens ;
- et la recherche autour des maladies infectieuses touchant les amphibiens et les reptiles dans la nature.

Ces actions ont eu lieu de manière participative

Écouvillonnage cutané d'un individu de salamandre tachetée pour la recherche des champignons Bd et Bsal © Julie Montaz

en mobilisant, en sensibilisant et en formant des bénévoles afin d'appuyer l'équipe salariée dans ses missions. La seconde partie des actions de ce programme vise à diffuser le plus largement possible la connaissance que ce soit auprès du grand public ou des acteurs du territoire. Pour cela, trois conférences ont d'ores et déjà été réalisées dont deux faisant écho à une publication scientifique en cours de parution à laquelle la LPO BFC a participé au sujet des maladies infectieuses des reptiles. De plus, deux stands ont été tenus à l'occasion de la fête de la nature de Maîche et de la fête du PNR Doubs Horloger. Six passages presse et de nombreuses actions de communication ont également été menés afin de tenir les différentes personnes intéressées au fait des dernières actions en matière d'herpétologie, ainsi que d'en mobiliser de nouvelles. Au total, plus de 16 500 personnes ont pu ainsi être touchées. La mobilisation et l'amélioration des connaissances se poursuivent. Enfin, trois plaquettes de sensibilisation sur les vipères, les mares et poissons et les maladies des amphibiens et reptiles ont été débutées.

Faune-BFC infos

Afin de mobiliser les observateurs pour les inciter à saisir plus de données, à varier les taxons recherchés, à effectuer une saisie plus homogène ou permettant de meilleures analyses, deux numéros du « Faune-BFC Infos » ont vu le jour en 2022.

Ce semestriel permet, en plus de toutes les actualités relayées sur les différents portails actuels de la LPO BFC, de transmettre des informations essentielles aux observateurs au travers de différentes rubriques.

Ce bulletin est le vôtre, réalisé par et pour les observateurs de BFC, tout contributeur des bases de données peut proposer un article ou une thématique, alors n'hésitez pas. Vous pouvez retrouver les deux numéros publiés en 2022 sur le site internet ou les bases de données.

Les deux numéros de « Faune-BFC infos » de 2022

« La défense et la sauvegarde de toutes causes environnementales »

Renard roux © Sylvie Baschung

LA SAUVEGARDE DES ESPÈCES PROTÉGÉES

Si le cœur historique de la LPO en région Bourgogne-Franche-Comté est le déploiement de nombreux suivis naturalistes, l'objectif visé par ces inventaires est bien évidemment la préservation des espèces. Parmi tous les taxons faisant l'objet d'un suivi réalisé par la LPO en région, un certain nombre bénéficie d'un statut de protection particulier et/ou d'un statut de conservation inquiétant qui fait qu'ils sont l'objet de plans d'actions particuliers destinés à leur sauvegarde. Parmi ces espèces on trouve notamment celles ciblées par les derniers résultats du Suivi temporel des oiseaux communs, mettant en avant le déclin important des espèces liées aux milieux agricoles et bâtis : pies-grièches, busards ou encore oiseaux des zones humides agricoles - vanneau huppé, courlis cendré - font partie de celles-ci. D'autres espèces sont liées à la préservation de grands milieux : bocager pour le milan royal, vallées alluviales pour le moineau friquet et l'œdicnème criard ou encore milieu forestier pour le balbuzard pêcheur et la cigogne noire. Mais la LPO participe également à des plans d'actions visant d'autres groupes taxonomiques, l'herpétofaune en premier lieu (couleuvre vipérine, crapaud calamite et rainette verte entre autres) ainsi que les mammifères liés au milieu aquatique (castor d'Eurasie et loutre d'Europe).

La coordination, l'animation ou la participation à ces plans d'actions, qu'ils soient nationaux ou régionaux, sont essentielles pour la préservation de toutes ces espèces car elles permettent une action coordonnée à l'échelle régionale, en lien avec de très nombreux partenaires, qu'ils soient naturalistes, institutionnels ou encore professionnels.

L'action directe sur les espèces et les milieux qui les hébergent n'est pas le seul moyen mis en œuvre par la LPO : du simple balcon particulier aux espaces de plusieurs centaines d'hectares, un ensemble d'actions de préservation des milieux est réalisé. Cette mise en protection, bénéficiant d'un statut juridique plus ou moins fort et portée par des organismes variés, permet de préserver de manière directe des milliers d'hectares en région. Programme Refuges LPO, Espaces naturels sensibles des départements, Obligations réelles environnementales, Réserves naturelles régionales, Réserves naturelles nationales, Parc national,

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope,... Autant de cadres dans lesquels la LPO BFC joue un rôle actif pour que la biodiversité puisse s'épanouir au sein de ces espaces protégés.

Malgré ce travail, il arrive cependant que les espèces et les milieux pâtissent de l'action humaine, de manière volontaire ou non. Militante dès ses premières heures, la LPO continue en Bourgogne-Franche-Comté d'œuvrer en faveur des espèces et milieux impactés. Ce travail prend plusieurs formes : le conseil et l'assistance, notamment dans les cas d'impacts involontaires et principalement pour la faune en détresse, et l'action militante, permettant de lutter juridiquement contre toutes les formes d'impacts, qu'ils concernent les espèces (destruction de nids, cas de braconnage, établissement de listes d'espèces ESOD, ...) ou les milieux (destructions de haies ou d'affleurements rocheux, projets d'infrastructures trop impactantes, ...).

Plan d'action chevêche & vergers

Le programme d'actions en faveur de la chevêche est conduit en Franche-Comté de longue date. En 2022, il a porté sur l'acquisition de connaissances sur la répartition de l'espèce par la mobilisation des observateurs bénévoles de la LPO, tout particulièrement sur 2 secteurs : le Nord Franche-Comté (groupes locaux de Belfort et de Montbéliard), en lien avec les acteurs suisses de la préservation de la chevêche, ainsi que sur le territoire du Grand Dole en lien avec Dole Environnement.

L'essentiel des opérations est orienté sur l'amélioration du réseau d'habitats favorables à la chevêche et au cortège lié, sur différents secteurs (Nord Franche-Comté, secteur dolois, secteur d'Arbois, vallée de l'Ognon, vallée du Doubs...). Depuis le début du programme, ce sont près de 196 ha de terrains conventionnés avec un engagement des propriétaires pour une gestion favorable à la chevêche et à la biodiversité, mobilisant 166 personnes (morales et physiques – collectivités, agriculteurs, particuliers, entreprises et établissements scolaires) pour 99 vergers créés ou complétés. Si le programme est orienté en majorité sur les vergers haute-tige, il intègre également les éléments paysagers complémentaires et les pratiques de gestion sur les parcelles (haies, alignement d'arbres, arbres taillés en têtards, murets, bois morts, cavités naturelles et dans les bâtiments, nichoirs et gîtes divers, gestion différenciée de la strate herbacée, absence de pesticides etc.).

En 2022, 17 accompagnements ont été conduits pour la pose de nichoirs et/ou des opérations de gestion et plantations. Onze nouveaux vergers ont été créés. Une dizaine de projets ont également été initiés pour des réalisations 2023.

Nous adressons un grand merci à nos bénévoles et groupes locaux qui participent activement à ces actions. En illustration pour 2022, l'un d'entre eux, professeur au collège de Saint-Vit, a mobilisé les éco-délégués de son collège dans l'objectif de sensibiliser les communes du territoire ; initiative qui a été saluée par un accueil très positif des élus. S'en suivra une mise en œuvre des opérations actées pour 2023.

Enfin, l'association Vergers Vivants et la Chambre d'agriculture 25-90 ont organisé le concours général agricole pratiques agro-foresterie 2022, catégorie gestion, sur le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération en l'axant sur les vergers. La LPO BFC y a participé en tant que jury pour l'expertise demandée dans le domaine des sciences de l'environnement.

À partir de 2022, nos opérations prennent de l'ampleur en vallée de l'Ognon par un soutien de SNCF-Réseau pour 3 ans sur ce territoire, qui vient renforcer nos financements DREAL-Région BFC et de la CAGD en Franche-Comté.

Des initiatives émergent également ailleurs en Bourgogne-Franche-Comté, avec une enquête bénévole conduite depuis 2 ans en Saône-et-Loire et dans la Nièvre afin de faire le point sur la présence de notre petite chouette aux yeux d'or ici aussi.

Protection du busard cendré

Tous les ans, de mi-avril à fin juillet, l'équipe de la LPO BFC et ses bénévoles prospecte les plaines agricoles en Bourgogne à la recherche des couples de busards cendrés, dont les nichées au sol se retrouvent en péril lors des moissons. La protection des nichées de busards se déroule en 5 phases : prospection terrain à la recherche de couples reproducteurs, localisation du nid via l'observation, prise de contact avec le propriétaire de la parcelle pour lui proposer notre action et échanger sur la date prévisionnelle de la moisson. En fonction de sa réponse, intervention pour protéger le nid puis suivi de la nichée jusqu'à l'envol des jeunes.

Cette saison de reproduction est marquée par une situation contrastée entre l'est et l'ouest de la Bourgogne. La situation est à nouveau catastrophique en Saône-et-Loire et en Côte-d'Or tandis que les busards s'en sortent mieux dans l'Yonne et la Nièvre. Seulement 57 couples ont été repérés et 41 nids trouvés. Parmi les 90 poussins éclos, seuls 64 ont pris leur envol dont 95% grâce à notre intervention. Des dates de ponte tardives entraînant une prédation plus importante sur des nichées exposées plus longtemps à la vue des prédateurs expliquent en grande partie ce taux d'échec de près de 30 %.

Sterne naine © Sylvain Guillebault

Protection et suivi des espèces indicatrices de l'avifaune du site Natura 2000 du val de Loire bocager

Malgré enfin une année sans crue printanière, la situation des sternes reste préoccupante sur la Loire en Saône-et-Loire. La population de la sterne pierregarin ne se maintient que grâce à la colonie de la gravière de Marcigny qui n'a accueilli cette année qu'une cinquantaine de couples. Quant à la sterne naine, sa population est très fragile avec 10 couples recensés mais seulement 3 avec couvaison dont une seule a donné 2 poussins à l'envol. Malgré la présence de panneaux sur les sites de reproduction, des dérangements ont toujours lieu. C'est pourquoi une proposition pour la mise en place d'un arrêté de protection de biotope a été remis à la DDT 71 par la LPO.

Oiseaux des zones humides agricoles

Depuis plusieurs années, les populations de vanneaux huppés et de courlis cendrés diminuent fortement et face à ce constat, la LPO a mis en place, côté Franche-Comté, depuis 2011, un "Plan Régional de Conservation" pour sauvegarder ces oiseaux des zones humides agricoles.

La préservation des espèces les plus menacées des zones humides agricoles, notamment alluviales, se fait par l'action directe sur les nids menacés par les travaux agricoles en agissant avec les exploitants agricoles. L'objectif est la surveillance des nichées de vanneaux et de courlis et la protection par le biais de mesures d'urgence indemnisées, en lien avec les agriculteurs. D'autres espèces liées à ces milieux sont également concernées : le râle des genêts, le pipit farlouse et le tarier des prés, mais aussi la bécassine des marais et la marouette ponctuée.

Ainsi depuis près de 12 ans, la LPO accueille chaque année, un(e) stagiaire pour suivre les couples et sensibiliser les exploitants notamment sur la basse et la moyenne vallée de l'Ognon (25, 39, 70), la vallée du Durgeon (70), de la Seille (39), de la Vallière (39) et partout où il est nécessaire d'intervenir pour aider au succès de reproduction de ces espèces. Elle fait appel à un réseau d'observateurs bénévoles actifs, en complémentarité des actions menées par d'autres acteurs et notamment les animateurs Natura 2000 et porteurs de PAEC (EPTB Saône et Doubs, EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, RN Remoray, PNR Haut-Jura, PNR Ballons des Vosges, CPIE de la Bresse, SMAMBVO, FDC 39) et par l'animation du réseau des acteurs impliqués (naturalistes, animateur de territoires, profession agricole) en vue d'une exhaustivité de la couverture de cette problématique en Franche-Comté et la prise en compte sur les territoires d'une démarche globale visant les habitats, pour éviter la disparition à court terme du cortège le plus menacé de Bourgogne-Franche-Comté.

Dans le cadre de ce programme, ce sont ainsi plus de 90 agriculteurs qui sont sensibilisés à la démarche et en moyenne, chaque année, selon les conditions météorologiques et la nidification

des espèces, une douzaine d'entre eux participe directement à la conservation des nichées.

Pour 2022, 11e année de mise en œuvre du programme, une trentaine d'exploitants a été contacté pour la nidification d'oiseaux sur leurs parcelles.

Vanneau huppé :

- Sur les 37 nids localisés, 23 ont nécessité une protection (7 agriculteurs avertis, contrats avec 3 exploitants).
- Une vingtaine de nichées sont arrivées à terme avec un minimum observé de 22 poussins.

Courlis cendré :

- Sur les 13 couples suivis, 7 ont nécessité une mesure de conservation passée avec 5 exploitants (fauche tardive au 1er juillet, fauche centrifuge, maintien de bandes refuge).
- Un minimum de 1 jeune a été observé.

À ajouter à ce bilan, les 12 couples nicheurs de vanneau huppé sur l'île de Pagney ne nécessitant pas de protection et ayant produit au moins 15 poussins.

Enfin, un comité de pilotage du programme réunissant tous les acteurs impliqués à l'échelle régionale a été organisé le 18 octobre 2022, avec l'objectif de partager l'état des populations cibles en BFC, renforcer les échanges et mieux travailler ensemble à l'échelle BFC, partager nos travaux sur ce cortège d'espèces (retours d'expériences, échanges de pratiques). La mise en place d'un groupe de travail technique permettra d'échanger plus souvent sur les études en cours, les actualités sur chaque territoire d'intervention, et mettre en œuvre ensemble des moyens qui permettraient d'inverser la tendance. Une rencontre est prévue au deuxième trimestre 2023.

En outre, côté Bourgogne, La LPO réalise depuis 2019, pour le compte de l'EPTB Saône et Doubs, le suivi du tarier des prés, de la bergeronnette printanière, du bruant proyer et du courlis cendré sur les sites Natura 2000 « Vallée de la Saône et de la Grosne » et « Basse vallée de la Seille », précisant sur 6 sites, le nombre de couples nicheurs (> densité) en lien avec la mise en place de MAEC.

2e année du plan de sauvegarde de la couleuvre vipérine : une réussite en matière de captivité *ex-situ*

Fin 2020, la LPO BFC et le Muséum de Besançon ont initié un plan de sauvegarde novateur dédié à la couleuvre vipérine menacée par des travaux de réfection de berges du canal du Rhône au Rhin en moyenne vallée du Doubs. En danger d'extinction en Franche-Comté (Bideau et al., 2020), la couleuvre vipérine est menacée directement par la destruction et la fragmentation de son habitat à la croisée de milieux aquatiques pour son alimentation et de milieux terrestres pour les autres phases de son cycle biologique. Pour répondre efficacement à cet enjeu de conservation, la LPO BFC et le Muséum de Besançon ont proposé à Voies Navigables de France un plan de captivité dédié à la couleuvre vipérine visant à « mettre sous cloche » dans l'enceinte de la citadelle, les individus présents sur la berge impactée par les travaux. Après 6 mois de captivité, les 11 individus capturés sur site de la mi-avril à la mi-juillet 2022 accompagnés de 36 couleuvreaux nés dans le dispositif de captivité ont été rendu à la nature après le départ des engins le 3 octobre afin qu'ils entament leur hivernage *in situ*. Des micro-habitats pierreux et permettant le déplacement de la petite faune au niveau des berges restaurées sont autant de mesures complétant le volet captivité !

Chantier de création des bacs de captivité pour l'accueil des couleuvres vipérines menacées par les travaux de réfection de berge à la Citadelle de Besançon à l'hiver 2021 © A. Michon

LA SAUVEGARDE DES ESPACES ET DES MILIEUX

La Réserve naturelle nationale du Sabot de Frotey

Début 2022, la coupe d'une vingtaine de grands pins noirs en partenariat avec les élèves de la maison familiale d'Aillevillers (Haute-Saône) a permis de redonner de la lumière à une « lavière » (ancienne zone d'extraction de dalles calcaires du 19e siècle pour les toitures) au bénéfice des plantes pionnières (les débris ligneux au sol ont en effet été soigneusement ratissés et mis en bordure de haies), des reptiles et de la nidification espérée de l'engoulevent d'Europe.

Ainsi, fruit probable des multiples actions de réouverture réfléchie des pelouses depuis 30 ans, 3 mâles (appariés) d'engoulevent ont chanté sur la réserve cette année 2022, contre 2 (voire 1) le plus souvent.

Un inventaire des punaises (ou hémiptères) a été mené en 2021-22 par Magalie Mazuy (spécialiste de ce groupe d'insectes au Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté). Ce travail a permis de dresser une liste commentée de 156 espèces sur la Réserve naturelle, dont 3 non encore inventoriées en Franche-Comté, parmi lesquelles *Peirates stridulus,* espèce plutôt ouest méditerranéenne. Tout ceci a permis de dépasser le total de 3000 espèces de faune et flore connues sur la Réserve depuis 1975.

Après l'approbation le 24 juin 2021 par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) du nouveau périmètre d'extension de la Réserve pressenti sur environ 90 ha, le dossier d'avant-projet a été validé le 29 septembre 2022 par le Conseil national de la protection de la nature lors de sa présentation par la DREAL et les gestionnaires de la Réserve dans l'enceinte du ministère de l'écologie à Paris.

Ce beau résultat a été obtenu notamment grâce à la riche mise à jour des données faune-flore réalisée en 2022 par la LPO BFC. Les premières perspectives pour 2023 augurent d'un résultat favorable pour ce projet de longue haleine.

Chantier de restauration d'une pelouse pierreuse par coupe de pins noirs
© Hugues Pinston - LPO BFC

Refuges LPO

Le réseau des Refuges LPO est le premier réseau de jardins écologiques en France. Ce programme a été initié dès la création de la LPO en 1912 et le nombre de refuges n'a cessé de croître depuis cette date : de 250 refuges en 1924, le réseau compte aujourd'hui plus de 48 000 propriétés ! Un Refuge LPO est un site, de toute taille et de toute nature au niveau duquel le propriétaire ou gestionnaire s'engage à favoriser la biodiversité. Sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté, tous types de Refuge LPO confondus, il existait 2525 espaces labélisés Refuges LPO au 31 décembre 2022, soit 276 de plus qu'un an plus tôt. En y regardant de plus près, c'est un réseau de 2 350 jardins, 93 établissements, 36 collectivités, 32 balcons et 14 entreprises qui sont engagés dans la démarche des Refuges LPO à l'échelle de toute la région, représentant plus de 2 625 hectares favorables à la biodiversité.

LA MÉDIATION FAUNE SAUVAGE

Depuis de nombreuses années, la LPO BFC répond aux sollicitations des particuliers et collectivités concernant la faune blessée et la cohabitation, mais travaille aussi à des solutions en amont pour limiter l'impact des activités humaines sur la faune et ses habitats. En 2022, et pour la première fois depuis le début de cette action, plus de 1000 sollicitations ont été traitées à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. Près de la moitié des sollicitations provient du département de la Côte-d'Or (n=476 ; 47 %). Viennent ensuite les départements de l'Yonne (n=156 ; 15 %) et du Doubs (n=134 ; 13 %). Le reste des sollicitations proviennent des autres départements de la région Bourgogne-Franche-Comté (n=245 ; 24 %) et la part des appels extérieurs à la région (n=12 ; 1,2 %) reste faible. Le temps consacré pour l'ensemble des sollicitations continue à être très important puisqu'il représente près de 500 heures. Ce total comprend le temps de réponse aux sollicitations par mail, par téléphone ou via les réseaux sociaux mais également le temps consacré aux premiers soins et transferts d'oiseaux blessés vers les centres de sauvegarde ainsi que les déplacements éventuels pour des diagnostics ou des conseils d'aménagements. Près de 115 espèces, dont une grande majorité d'oiseaux, ont été concernées en 2022, celles revenant le plus souvent étaient : le moineau domestique (n=82), l'hirondelle de fenêtre (n=74) et le pigeon biset domestique (n=62). Les principales causes restent globalement les mêmes d'année en année avec en tête la faune blessée et les oisillons tombés du nid. Il est à noter depuis 2020, année du confinement, les problématiques de cohabitation occupe la 3e place des causes de sollicitations. Les réponses

Réunion de bénévoles du groupe juridique à Talant © LPO BFC

varient bien sûr selon le cas de figure mais dans de nombreux cas, des conseils et des informations sur les espèces ou les réflexes à avoir face à la faune sont apportés. De nombreux appels sont ensuite redirigés vers les centres de soins à la faune sauvage et dans certains cas, l'information est transmise à l'OFB (atteinte aux espèces protégées, destruction, piégeage,...). En 2022 a débuté une formation destinée aux bénévoles afin de soulager l'équipe salariée, notamment lors du pic d'activité (juin-mi-juillet). Il est prévu de poursuivre cette formation en 2023 et de la développer à l'échelle régionale afin de multiplier la capacité de réponses et de garantir une rapidité de prise en compte des sollicitations, souvent gage de survie pour les espèces concernées.

LES AFFAIRES JURIDIQUES ET PLAIDOYER

Si la LPO privilégie le dialogue et la médiation, elle fait aussi le constat que le droit de l'environnement est devenu un véritable outil au service de la protection de l'environnement. Dans ce cadre, en 2022, l'association :

- a déposé plainte chaque fois que nous avons eu connaissance d'atteinte à l'environnement notamment en cas de destruction d'espèces protégées ou d'habitat (7 dépôts de plainte en 2022).
- s'est faite «l'avocat de la défense» pour les mal-aimés dans les CDCFS (Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage) et plus spécialement dans les formations spécialisées Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) :
    - suite aux démarches engagées en 2022, nous allons intégrer les CDCFS de Saône-et-Loire et de la Nièvre. Nous serons donc présents dans sept départements sur huit.
    - le travail de persuasion engagé depuis plusieurs années dans l'Yonne devrait permettre de retirer le renard de la liste des ESOD sur ce département.
- a contribué chaque fois qu'elle le pouvait aux enquêtes publiques concernant les projets ayant un impact sur la biodiversité,
- permet aux adhérents qui souhaitent s'investir dans le droit de l'environnement de se réunir en Côte-d'Or et Saône-et-Loire à travers un groupe juridique qui s'est mis en place début 2021,
- a accompagné de nombreux partenaires (OFB, DREAL, Syndicats de rivière, Collectivités, structures animatrices de zones Natura 2000) dans la constitution d'états de connaissance ou d'exports des données sur des zones impactées par des travaux, des arrachements de haies, des défrichements, des études d'incidence Natura2000, mise en place d'ORE (Obligation Réelle Environnementale) ou d'APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope).

Zoom sur les haies

Les services départementaux de l'Office Français de la biodiversité sollicitent de plus en plus souvent l'expertise de la LPO BFC dans le cadre de l'instruction de dossiers de destruction d'habitats et d'espèces, notamment concernant la destruction des haies. En 2022, et comme en 2021, c'est encore plus d'une dizaine de cas qui ont été traités, nécessitant la plupart du temps des exports de données pour attester la présence d'espèces protégées à proximité des haies arrachées. Ces données sont ensuite fournies au Parquet qui, la plupart du temps, astreint le mis en cause à replanter une haie pour compenser l'atteinte environnementale.

Animation Plus de nature dans mon Quartier à Talant © Xavier Rollot

« La sensibilisation de tous les publics »

L'AGENDA NATURE LPO

Si l'année 2021 était marquée par l'absence de création d'un véritable agenda nature LPO papier (due notamment à la pandémie de Covid-19 et à son cortège d'incertitudes liées aux mesures sanitaires), l'année 2022 est consacrée à la mise en place du premier agenda nature LPO de Bourgogne-Franche-Comté, depuis la fusion des LPO à l'échelle régionale qui a lieu en 2021.

Pour se faire, des nouveaux formulaires de saisie en ligne à destination des bénévoles et salariés LPO ont été créés afin de récolter au mieux des idées d'activités et des textes sous un format standardisé, à l'échelle régionale (sachant que sur certains départements – l'Yonne et la Nièvre – les adhérents locaux ne connaissaient pas encore ce type de document). Une nouvelle charte graphique est réalisée pour l'occasion pour cet agenda. Cette brochure est aussi valorisée de façon originale : au début une partie régionale, présentant l'association et différentes thématiques communes à chaque délégation territoriale LPO, puis l'agenda proprement dit, séparé en huit départements différents où chacun conservait une couleur qui lui est propre, pour une meilleure lisibilité. Enfin, précédant chaque agenda départemental, était mis en avant une double-page de présentation de l'association, avec des chiffres, coordonnées de contacts et actions spécifiques locales de la LPO.

L'implication des bénévoles, salariés et des groupes locaux de toute la LPO BFC fut un succès : 420 animations gratuites ont ainsi été proposées en 2022 dans la brochure régionale, soit au total et par département bien plus d'animations que chacune des ex associations locales LPO valorisait historiquement chaque année !

L'agenda nature LPO BFC bénéficia également d'une communication particulière, à la fois aux membres LPO (via une information particulière par lettre numérique) et au grand public, via les médias locaux. Chaque membre LPO reçut également un exemplaire papier par voie postale. Les agendas furent diffusés de façon digitale via le site internet et les réseaux sociaux de l'association, mais aussi via certains sites partenaires (offices de tourisme, LPO France, médias locaux). Afin de permettre à tous de se sensibiliser et de découvrir la biodiversité, les agendas papiers furent également valorisés lors d'évènementiels (stands, expositions...) et lors d'activités animées par les bénévoles et les salariés LPO.

Au total, ce sont 8 800 exemplaires d'agendas LPO qui furent imprimés à l'échelle régionale. L'estimation et la gestion des stocks a également été bonne : seuls quelques exemplaires papiers n'avaient pas encore été distribués à la fin de l'année 2022, ce qui a permis de faire la « transition » avec l'année 2023, le temps que le nouvel agenda soit édité ; les parties de présentation des actions de l'association et les conseils pour mieux connaître la nature autour de soi, présentés dans l'agenda 2022, étant quasiment intemporels.

LES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

En 2022, 1230 animations ont été réalisées en Bourgogne-Franche-Comté, soit :

- 606 avec des scolaires et 536 avec le grand-public ;
- 627 sorties (dont 88 comptages : oiseaux d'eau hivernants, oiseaux des jardins, Eurobirdwatch) ;
- 363 ateliers (nichoirs et mangeoires principalement) ;
- 139 conférences-débats ;
- 56 stands ;
- 17 chantiers (dont sauvetages amphi-route) ;
- 44 en lien avec les Refuges LPO ;
- 459 animées par ou avec les bénévoles ;
- 1460 demi-journées ;
- Environ 20 500 personnes sensibilisées (sans compter les personnes vues plusieurs fois)

À cela s'ajoute le suivi post-nuptial de la migration à Pont-de-Roide durant 90 jours avec 455 participants.

PLUS DE NATURE DANS MON QUARTIER

De longue date, la LPO conduit des projets d'éducation à l'environnement variés. A titre d'illustration, chaque année, la LPO Bourgogne-Franche-Comté réalise quelques 400 animations différentes en milieu scolaire et plus de 500 animations pour le grand public.

Né de la volonté de la LPO de mettre la nature au cœur de la société et des villes, « Plus de nature dans mon quartier » est un programme de mobilisation citoyenne autour d'actions de sensibilisation, de préservation et d'intégration de la biodiversité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. En s'appuyant sur 3 axes principaux que sont

Animation en maison de retraites à Besançon © Domitys

Lecture d'une lettre par les élèves de CE1 de l'école St-Éxupéry à Joigny pour sensibiliser les habitants à la protection des hirondelles © LPO BFC - Sabine Mongeot

la sensibilisation du public scolaire, la mobilisation des citoyens et l'accompagnement des professionnels, ce programme s'attache à mettre en réseau tous les acteurs d'un quartier afin qu'ils s'investissent dans la restauration et la protection de la biodiversité. C'est grâce au succès des actions expérimentales menées dans différents quartiers à l'échelle nationale, dont notamment celui de la Madeleine à Joigny (89), que « Plus de nature dans mon quartier » a vu le jour.

Sur les 10 sites pilotes à l'échelle nationale où le programme a été déployé en 2022, deux se situent en Bourgogne-Franche-Comté : le quartier de la Madeleine à Joigny (89) et le quartier du Belvédère à Talant (21), où se situe le siège de notre association.

Au sein de ces deux quartiers, plus de 550 personnes, dont 246 élèves de la maternelle au collège, ont été sensibilisées au cours d'au moins une des 51 animations et temps d'échanges proposés. Parmi celles-ci, il est possible de citer :

- Pour la sensibilisation du public scolaire : l'ensemble des élèves de l'école maternelle de la Madeleine (145 élèves) à Joigny (89) a été sensibilisé au cours de plusieurs séances sur les oiseaux : construction et installation de mangeoires et de nichoirs pour les espèces observées dans la cour d'école. A la suite du projet, chaque élève s'est vu remettre un diplôme de « Meilleur ami des oiseaux ». Les élèves de CE1 de l'école Saint-Exupéry à Joigny (89), quant à eux, ont reçu le titre d'Ambassadeurs des hirondelles, après avoir construit des nichoirs à hirondelles, fait un recensement des nids dans le quartier et écrit une lettre à destination des habitants pour les sensibiliser à leur tour.
- Pour la mobilisation des citoyens : 6 animations (une par mois entre avril et septembre) les mercredis dans le square Salvator Allende situé en plein cœur du quartier du Belvédère (21) sur des thématiques aussi variées que les oiseaux, les insectes pollinisateurs ou auxiliaires, l'univers de la mare ou l'Espace naturel sensible des pelouses et combes de la vallée de l'Ouche, situé en périphérie du quartier. Ce fut l'occasion pour les enfants et les parents présents de construire nichoirs à oiseaux et gîtes à insectes qui seront installés dans le quartier en 2023. Ces animations ont été réalisées avec l'aide de Pirouette Cacahuète, une association d'éducation à l'environnement partenaire, le centre social et le conseil citoyen qui proposait un café en parallèle des animations.
- Pour l'accompagnement des professionnels : plusieurs séances avec les bailleurs sociaux, les agents communaux et les médiateurs de la ville ont eu lieu dans les 2 quartiers, permettant d'aborder la présence d'espèces protégées dans les quartiers, la réglementation, les démarches à suivre en cas de travaux, les besoins en formation des personnels (notamment des services espaces verts) ou encore l'installation de nichoirs pour favoriser les espèces. Les animateurs du centre social du quartier de la Madeleine (89) ont également pu bénéficier d'une formation sur l'utilisation de nombreux outils pédagogiques créés par la LPO.

Il reste encore beaucoup à faire dans ces quartiers pour mobiliser les habitants qui, en ces temps de

crises sanitaire et économique, ont pour beaucoup d'autres priorités. Mais ce qui a été enclenché en 2022 dans les quartiers de la Madeleine et du Belvédère ne demande qu'à être approfondi pour aboutir à une meilleure articulation entre la volonté des habitants et le renouvellement urbain en cours dans ces quartiers. Ce programme « Plus de nature dans mon quartier », qui se poursuit en 2023 dans ces 2 quartiers, a donc pleinement sa place afin de rassembler toutes les bonnes volontés dans un objectif d'amélioration du cadre de vie et de la biodiversité dans le quartier au travers de projets concrets pour et avec les habitants.

LES ÉVÈNEMENTS NATIONAUX

Pédaler pour la biodiversité, le défi fou en LPO BFC !

30 jours et 2000 km pour alerter sur l'effondrement de la biodiversité et valoriser de belles initiatives locales... C'est le défi fou que s'est fixé Bernard, Président de la LPO BFC, avec le projet « Pédaler pour la biodiversité ». Agriculteurs, collectivités, grand public, école, bénévoles, adhérents, entreprises, le Président de la LPO BFC, a rencontré plus de 600 personnes en traversant les 8 départements de notre région ! Le tour à vélo a débuté le 16 mai 2022 depuis la Haute-Saône et s'est achevé le 16 juin, la veille de l'ouverture du Congrès national de la LPO à Beaune, en présence des deux vice-présidents de la LPO France.

Arrivée de Bernard à Beaune © LPO BFC

Petites chouettes de nos montagnes

En octobre 2022, la LPO BFC a eu le plaisir d'accueillir la 4e édition des Rencontres nationales du réseau Petites chouettes de montagne, dans le massif du Jura ! L'événement, qui a réuni plus de 110 participants, était organisé par la LPO France et l'Office national des forêts. Il s'agit d'un temps fort dédié au partage de connaissances et expériences autour de la chevêchette d'Europe et la chouette de Tengmalm, deux petits rapaces nocturnes qui vivent principalement dans nos forêts montagnardes. Cette nouvelle édition a été placée sous le signe de la réussite et de la convivialité avec des échanges fructueux entre naturalistes et forestiers. La rencontre a été marquée par la signature d'une convention de partenariat LPO BFC / ONF BFC visant, entre autres, à renforcer l'échange de données et d'informations via un système d'alerte réciproque. Ce partage va permettre d'identifier plus facilement la présence des espèces sur les sites forestiers, et notamment les zones de nidification, afin de garantir au mieux leur quiétude et d'enrichir les connaissances pour mieux les connaître, et donc mieux les protéger !

Le réseau national LPO/ONF Petites chouettes de montagne, constitué en 2007, réunit naturalistes et forestiers des différents massifs montagneux de France métropolitaine autour de la préservation de la chevêchette d'Europe et de la chouette de Tengmalm. Ce groupe de travail œuvre pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les forêts publiques. La mise en commun des expériences et connaissances de chacun permettra de mieux cerner les besoins de ces deux espèces. Les données récoltées permettront, quant à elles, de proposer aux gestionnaires forestiers des mesures permettant le maintien ou la restauration d'un habitat favorable.

Assises nationales de la biodiversité

La 12e édition des Assises nationales de la Biodiversité a eu lieu cette année à Besançon (Micropolis), du 7 au 9 Septembre 2022. Plus de 40 conférences, visites de sites et ateliers ont rythmé les débats et les échanges autour de plusieurs thématiques (Agriculture et biodiversité, aménagement des territoires et biodiversité, résilience et adaptation au changement climatique, mobilisation et sensibilisation de la société civile, fiscalité et financements de la biodiversité et protection et restauration des écosystèmes). Les équipes de la LPO Bourgogne-Franche-Comté et de la LPO France ont ainsi répondu présent pour animer plusieurs ateliers et accueillir les visiteurs sur un stand.

LES PUBLICATIONS ET OUTILS

Des outils de communication print

Nouvelle brochure « Entreprises et biodiversité »

Depuis plusieurs décennies, le constat de la perte de la biodiversité est accablant. Les populations d'oiseaux, d'insectes, d'amphibiens, de petits mammifères... s'effondrent inexorablement.

L'extension des villes, la perte d'habitats, la chasse, le changement climatique, l'agriculture intensive... les raisons sont multifactorielles pour expliquer ce phénomène. Ces destructions engendrent des conséquences très lourdes pour la société, tant par la perte d'un patrimoine naturel et culturel que par la destruction d'un écosystème vital pour l'être humain.

C'est pour cette raison que la LPO BFC a imaginé et conçu une nouvelle brochure papier de 36 pages, ayant pour vocation de communiquer sur l'importance d'une action conjointe entre le monde de l'entreprise et celui de la protection de l'environnement. Elle sera complétée par la création d'une déclinaison Powerpoint courant 2023.

Celle-ci a été réalisée dans le cadre de la mission RSE et du Collectif CEDRE de la LPO BFC, avec le soutien financier de la Région BFC.

Le document est disponible au format papier dans toute antenne de la LPO BFC, mais aussi en version digitale dans l'espace de téléchargement du site internet.

Roll'ups « La migration, un voyage pour survivre»

Réalisée en 2017 par la LPO Côte-d'Or, l'exposition pédagogique « La migration, un voyage pour survivre » est composée de huit panneaux roll-up. Elle permet de découvrir et de comprendre le phénomène de la migration chez les animaux sauvages (oiseaux, mais aussi amphibiens, mammifères, poissons et insectes) en France, mais aussi plus particulièrement en BFC.

Depuis sa conception, cette exposition est régulièrement empruntée (gratuitement) par différents organismes sur le territoire. Afin de mieux la faire découvrir en BFC, l'exposition fut rééditée. Sa version mise à jour a été utilisée à Pont-de-Roide (25), au camp de suivi de la migration.

Poster « Les grèves et îlots de la Loire »

Dans le cadre d'un appel à projet sur la ZPS Val de Loire Bocager, la LPO se charge du suivi de nidification des Sternes (naine et pierregarin) et de la sensibilisation auprès des usagers du fleuve en lien avec la conservation des oiseaux des grèves.

C'est dans ce contexte que nous avons créé, en partenariat avec Céline Lecoq (illustratrice au CPIE du Cotentin), un poster mettant en avant la richesse de la biodiversité et les enjeux associés. Sur ce poster on retrouve :

- au recto, les espèces liées aux grèves et îlots de la Loire ainsi que d'autres espèces plus parlantes pour le grand public (guêpier, cigogne blanche, loutre...) ;
- au verso la présentation des habitats naturels et les enjeux liés au fleuve.

Couverture et extraits visuels de la brochure « Entreprise et biodiversité »

Poster « Les grèves et îlots de la Loire »

Bâche pédagogique « Oiseaux et bâti »

Dans le cadre du programme « Plus de biodiversité dans nos quartiers ! », un nouvel outil pédagogique a été réalisé par la LPO BFC, imaginée en partie avec Cécile Rousse, dessinatrice de la LPO France. Cette grande bâche de 2 x 1,2 m, pouvant s'accrocher sur un tableau de classe, permet deux quartiers-types, l'un très artificiel et l'autre intégrant et prenant en compte au maximum la nature dans son environnement. À l'aide d'une multitude de petits détails dans les dessins, les enfants peuvent alors trouver des idées d'accueil de la faune et flore sauvage et comprendre les bénéfices qu'elle peut apporter au quotidien. Cette bâche est disponible dans toutes les antennes de la LPO BFC, mais a également été reproduite à travers tout le Réseau de la LPO en France.

Création de deux roll-ups « Préserver la biodiversité des milieux viticoles » pour le programme « Agriculture et biodiversité »

En 2022, l'association des Climats de Bourgogne a sollicité la LPO BFC pour réaliser une animation autour de la thématique biodiversité en milieu agricole les 2 et 3 juillet 2022 devant la cité de la gastronomie à Dijon. À travers un stand de présentation des actions de la LPO en faveur de

Bâche pédagogique « Oiseaux et bâti »

la nature, tenu par des bénévoles et salariés de l'association, de nombreux outils pédagogiques ont ainsi été valorisés auprès du grand public présent ces jours-là (soit une centaine de participants). De nouveaux visuels ont été conçus à cette occasion, en particulier deux roll'ups (bâches autoportantes) qui avaient pour objectif de mettre en avant la petite faune ailée vivant dans les milieux de pelouses sèches et les vignobles (en particulier ceux possédant un patrimoine naturel et bâti riche : murgers, cabotes, buissons, haies, etc.). Ces deux visuels, hauts de 2 mètres chacun, ont ainsi permis de mettre en image et d'appuyer les discours de sensibilisation en faveur de l'importance et du maintien de ces milieux naturels et de vieux bâtis, qui sont nécessaires à la reproduction de différentes espèces d'oiseaux des milieux agricoles : alouette lulu, huppe fasciée, circaète Jean-le-blanc,... Ces deux panneaux ont par la suite servi dans d'autres activités en lien avec le programme « agriculture et biodiversité ».

Exemple de roll'up « Préserver la biodiversité des milieux viticoles »

Roll'up « Biodiv'sports »

Création d'un roll-up « Biodiv'sports » pour les Assises nationales de la Biodiversité

Suivant une dynamique nationale, la LPO BFC déploie localement le projet Biodiv'sports (https://biodiv-sports.fr). À l'occasion des 12e Assises nationales de la Biodiversité, qui ont eu lieu à Besançon, la LPO a réalisé un roll'up invitant les sportifs à mieux prendre en compte la nature dans leurs pratiques.

Exemple de deux roll'ups de la nouvelle exposition « Oiseaux de BFC »

Régionalisation de l'expo « Oiseaux de Bourgogne »

En 2014, la LPO Côte-d'Or a réalisé une exposition itinérante tout public intitulée « Oiseaux de Bourgogne ». Cette exposition constituée de sept panneaux roll'up (bâches auto-portantes, conçues pour être facilement transportables) permettait de découvrir les principales espèces d'oiseaux vivant en Bourgogne, ainsi que des actions faites localement pour venir en aide aux espèces les plus sensibles à l'impact de l'homme sur la nature. Chaque panneau - excepté celui de l'accueil - présentait 5-6 espèces d'oiseaux vivant sur un milieu naturel typique de Côte-d'Or et de Bourgogne.

La LPO Côte-d'Or étant devenue en 2021 LPO Bourgogne-Franche-Comté grâce à une fusion des associations régionales, mais aussi en raison d'une forte demande de réservations de cette exposition (à raison d'une dizaine de réservations par an en moyenne, dont les périodes demandées se chevauchaient parfois), il a été choisi de concevoir une nouvelle version de l'exposition, cette fois-ci adaptée à un contexte régional.

Si des modifications ont été réalisées pour chaque ancien panneau (nouvelle charte graphique LPO, choix de sélection de certaines nouvelles espèces, mise à jour des textes de présentation des espèces et des actions de l'association pour s'adapter à un contexte régional), il a aussi été décidé de diviser deux panneaux en deux thématiques adaptées à un milieu de plaine et de montagne ou de différentes zones humides. Ainsi, le panneau « Les milieux forestiers » s'est transformé en deux panneaux

(« Les milieux forestiers de plaine » et « Les milieux forestiers montagnards ») et le panneau « Les milieux humides » s'est transformé en deux panneaux (« Les marais, lacs et étangs » et « Les rivières et fleuves »).

Cette nouvelle exposition ainsi créée et intitulée « Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté » comporte neuf panneaux et devient disponible de la même manière que l'ancienne (qui reste toujours à disposition) à l'échelle régionale pour être exposée de façon gratuite et itinérante dans tout lieu public qui la demande. Trois exemplaires ont été imprimés et sont disponibles sur toute la BFC.

Création de panneaux « Les castors de la Sablonne » pour la CA Beaune, Côte et Sud et Natura 2000

Dans le cadre de nos travaux pour le site Natura 2000 de la Basse vallée du Doubs, un chantier pluriannuel de plantation de Saules a été mis en place sur les berges de la Sablonne (affluent du Doubs). Partant d'un constat de la commune de Lays-sur-le-Doubs, ce chantier à destination des castors, permettra à termes, d'empêcher les castors résidents de s'alimenter dans les peupleraies attenantes gérées par la commune.

Le panneau « Les castors de la Sablonne » apportera donc les éléments nécessaires au grand public pour découvrir la biologie de l'animal, sa phénologie ainsi que le chantier de plantation mis en place sur le site.

Exemple d'un panneau sur les castors

Ça tourne !

Le format vidéo est devenu un média incontournable pour communiquer ! Il permet de valoriser les programmes et actions de la LPO BFC en images, pour toucher un large public et favoriser la mémorisation de nos messages. Multicanale, la vidéo se diffuse sur des stands, sur les réseaux sociaux, en conférences, en interventions scolaires etc.

Tournage du film sur l'œdicnème criard © Jean-Philippe Paul

En 2022, notre association a développé de nouveaux supports de communication vidéos avec, notamment, la réalisation interne d'un film sur le Programme national de suivi de l'œdicnème criard déployé en région. Les tournages ont été réalisés sur toute l'année pour filmer Alexis, Brigitte et Steve dans la mise en œuvre de ce projet ambitieux avec notamment le baguage et la pose de balises GPS !

Notre équipe a également créé plusieurs « reels » sur Instagram, des vidéos courtes de moins d'une minute, sur différentes thématiques : arrivée de l'agenda nature, pièges photos, observation de castorins, présentation de dispositifs de sauvetage d'amphibien, installation de plateforme à cigognes avec ENEDIS, coulisses de passages TV, etc. Ces formats ont rencontré un franc succès cumulant plus de 32 000 vues pour 12 réels.

Les brèves Oiseau mag'

Chaque trimestre, le service communication de la LPO BFC est sollicité par la LPO France pour des contributions dans la revue L'Oiseau mag'. Ainsi, 29 brèves ont été publiées en 2022 sur ce support destiné aux abonné·e·s. Merci à toutes et tous les rédactrices et rédacteurs !

LA COMMUNICATION EXTERNE

Le point sur la présence web

En 2022, le site internet provisoire de la LPO BFC a comptabilisé 10 225 visiteurs. On remarque une forte baisse de fréquentation par rapport à l'année 2021, qui peut en partie s'expliquer par une évolution des comportements et un public qui s'informe désormais en majorité via les réseaux sociaux. Les pages les plus consultées de notre site web provisoire ont été la page d'accueil, suivie de la page présentant notre équipe et enfin celle dédiée aux groupes locaux !

Fin 2022, l'équipe communication a créé un groupe de travail pour engager la création du futur site bfc.lpo.fr. Celui-ci sera intégré au site LPO France courant 2023 !

Page facebook de la LPO BFC © Raphaële Bouveret - LPO BFC

Toujours plus connectés

En 2022, suite à une nouvelle réflexion sur la stratégie réseaux sociaux de la LPO BFC, notre équipe communication a renforcé son travail sur les réseaux sociaux. Nouvelle ligne éditoriale, nouveau compte Instagram, en un an notre association a gagné près de 6 000 abonnés. En décembre 2022, nous comptons plus de 18 600 abonnés pour la LPO BFC et ses antennes locales. Les communautés sont réparties sur Facebook (16 070 abonnés), Instagram (1 092 abonnés) et Linkedin (1 448 abonnés). Plus de 250 publications y ont été effectuées. L'engouement de nos sympathisants via ces réseaux devient de plus en plus important. Ce canal est un levier très intéressant pour mobiliser, par exemple sur les consultations publiques, ou encore sur les appels à bénévoles !

La LPO BFC dans la presse

En 2022, le journal l'Express a publié une étude sur les ONG françaises et leur influence. La LPO y figure en tant qu'ONG la plus influente dans les médias, classement lié à son succès auprès de la presse locale, dans laquelle elle est citée trois fois plus que n'importe quelle autre ONG.

Les relations presse sont très importantes pour valoriser les actions locales menées par les bénévoles et salariés. En 2022, la LPO BFC a édité 23 communiqués de presse sur de nombreuses thématiques : record de migration, comptage des oiseaux du jardin, appel à mobilisation pour consultations publiques, etc.

Au total, plus de 350 retombées presse ont été recensées par nos bénévoles et notre équipe, qu'il s'agisse d'articles de presse écrite, d'interviews radio ou encore de passages télévisés. La couverture est plutôt homogène pour les 8 départements de la région. En top 3 des sujets (hors partenariats), on retrouve : en première position « Pédaler pour la biodiversité », le suivi du comptage des oiseaux du jardin et enfin le nourrissage des oiseaux en hiver. Nous remercions les bénévoles abonnés aux médias qui nous envoient régulièrement les articles où la LPO BFC est mentionnée !

Plusieurs partenariats ont également été établis pour participer régulièrement à des émissions radios telles que « Les experts » sur France Bleu Bourgogne, « Le rendez-vous nature » sur France Bleu Besançon (en lien avec la Maison de l'environnement BFC), « Les idées vertes » sur RadioCampus ou encore « Le rendez-vous nature avec la LPO » sur France Bleu Belfort-Montbéliard. Pour cette dernière émission, pas moins de 82 chroniques ont été réalisées en 2022, animées chaque week-end par Bernard Marconot et Georges Lignier, tous deux bénévoles !

Sortie crapauds à Marsannay-le-Bois avec Eqiom © Pierre-Luc Wernert

« La mobilisation et l'accompagnement »

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

La LPO Bourgogne-Franche-Comté est fortement investie auprès des collectivités afin de les sensibiliser à la préservation et la prise en compte de la biodiversité, mais également pour les mobiliser au travers d'actions de protection et de sensibilisation à la nature. En 2022, plusieurs collectivités ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Inventaires de la biodiversité communale

La LPO BFC conduit des projets participatifs dans les communes visant à informer de l'état de la biodiversité communale (espèces, milieux, enjeux), à améliorer les connaissances naturalistes (principalement faune vertébrée) et à mobiliser autour d'actions en faveur de la biodiversité. Le désormais bien connu programme « Biodiversité Communale » lancé en 2014 en Côte-d'Or, s'est poursuivi en 2022 avec 12 nouvelles communes réparties sur l'ensemble de la région, portant ainsi à 100 le nombre de municipalités volontaires depuis le début de ces inventaires. Pour rappel, ce programme, destiné aux petites communes, s'inscrit dans une démarche de proximité et dans un souci de valorisation du patrimoine naturel communal. Au total, plus de 800 participants ont été sensibilisés sur l'ensemble des communes participantes au cours de plus de 40 animations. Soirées de présentation ou de bilan du programme, sortie nature ou interventions scolaires, ateliers de construction de nichoirs ou de réflexion autour d'actions concrètes à engager sur le territoire, les thématiques abordées ont été très variées. Plusieurs projets concrets en faveur de la biodiversité ont continué d'aboutir dans une grande majorité des communes concernées. Ainsi, plusieurs communes ont choisi d'installer des nichoirs et gîtes pour certaines espèces (chiroptères, mésanges, hérissons...) tandis qu'une commune (Champvans - 39), où le projet est mené en collaboration avec Dole Environnement, a mené un chantier de réfection d'une mare. Pour favoriser l'effraie des clochers, les habitants de la commune de Péronne (71) préparent la pose de 2 nichoirs qui seront installés dans des bâtiments communaux. D'autres communes ont fait le choix d'animations

scolaires qui ont débouché sur la construction et la pose de nichoirs à mésanges dans les cours d'école.

ABC / ABI

Un Atlas de la biodiversité communale (ABC) ou Intercommunale (ABI) est une démarche qui permet à une commune, ou une « structure intercommunale », de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC/ABI est un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion. Chaque année, l'Office français de la biodiversité lance un appel à projet afin de soutenir financièrement de nouveaux projets d'ABC.

En 2022, la LPO a accompagné plusieurs collectivités dans la constitution d'un dossier de candidature. Tous ont été retenus (Commune de Doubs (25), Communauté de communes [CC] du Val d'Amour (39), Nevers (58), CC Val de Gray (70) et CC Côte-Sud Châlonnaise (71)) et ont depuis été lancés avec succès, rejoignant les 6 ABC et 4 ABI bénéficiant déjà d'un accompagnement de la LPO BFC. Ces projets, pluriannuels, sont très souvent menés aux côtés de partenaires tels les Conservatoires d'espaces naturels, les Conservatoires botaniques nationaux, la Société d'histoire naturelle d'Autun, l'Agence régionale de la Biodiversité ou des bureaux d'études.

Pose d'un mât pour cigogne à Faverney © LPO BFC

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

La LPO BFC travaille de longue date avec le monde de l'entreprise. Si certaines d'entre elles semblent des acteurs historiques de nos actions en faveur de la préservation d'enjeux spécifiques forts, il est apparu nécessaire de travailler avec le monde économique de manière plus large. C'est ainsi, que la LPO BFC est devenue le premier acteur régional de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans le domaine de la biodiversité. Cet engagement s'est notamment matérialisé avec la création du collectif CEDRE (Collectivités et Entreprises pour un Dynamisme Régional Environnemental) dès 2019.

Enedis

Le partenariat existant entre LPO et Enedis en BFC a mené à la signature d'une convention en 2021. L'objectif principal est d'assurer la sécurité de l'avifaune et de la biodiversité en limitant l'impact des ouvrages et travaux d'entretien, notamment via l'échange d'informations (cas d'incidents, zones sensibles prioritaires).

En 2022, ce partenariat s'est traduit par :

- le signalement de 18 cas de collisions ou d'électrocutions avec le réseau électrique en BFC ayant permis la mise en sécurité de ce dernier ;
- le signalement de travaux d'entretien de la végétation sous des lignes du réseau en période de reproduction mettant en évidence la nécessité de former les agents et prestataires d'Enedis sur la prise en compte de la biodiversité dans leur travail (formation prévu en 2023) ;
- la réalisation de plus d'une centaine d'analyses associées à des préconisations afin de prendre en compte la biodiversité lors de travaux à venir (campagne d'élagage, réfection du réseau, enfouissement de ligne, installation de postes de raccordement...).
- de la médiation sur 2 communes du Territoire-de-Belfort et 2 de Haute-Saône afin de concilier la présence de cigognes blanches et la sécurisation du réseau.
- la labélisation en « Refuge LPO » du site du siège social d'Enedis à Dijon (21) pour 5 ans ;
- une volonté d'Enedis de classer à moyen terme l'ensemble de ses sites de BFC en Refuge LPO. Les sites ne pouvant bénéficier d'une labélisation (e.g. le site de l'Yonne en raison de son installation trop récente) pourront

néanmoins profiter d'un accompagnement pour favoriser la biodiversité ;

- de nombreux échanges ponctuellement afin de répondre aux interrogations d'Enedis dans leur travail quotidien.

Crapaud calamite © Frank Vassen

Carriers

Les partenariats avec les carriers précédemment noués ont été reconduit en 2022. Ces partenariats se sont naturellement structurés autour de la préservation des principaux enjeux biodiversité (crapaud calamite, grand-duc d'Europe…) associés autour de ces sites industriels. D'une manière plus générale, la LPO BFC a participé aux différents échanges autour des enjeux environnementaux (biodiversité, ressource en eau, impacts carbone…) associés à ces exploitations en vue de l'élaboration du futur schéma directeur des carrières de la région. Enfin, plusieurs journées de sensibilisation à la biodiversité et les enjeux de conservation associés ont été réalisées auprès des collaborateurs de ces entreprises, mais également de riverains de ces sites.

Nature en ville

De plus en plus sollicitée par des bailleurs sociaux, des municipalités, des privés mais également des administrations, la LPO BFC a produit plusieurs diagnostics urbains en 2022. Ces diagnostics visaient à identifier les différentes espèces protégées éventuellement présentes et le cas échéant leur prise en compte dans la programmation des travaux associés. En outre, la LPO BFC a également été associée aux réflexions menées autour de grands projets d'urbanisme sur les environs de Besançon ou de Dijon. Au-delà des incidences en termes l'artificialisation des sols, il était essentiel de rappeler l'engagement de l'association à prendre en compte l'ensemble des composantes de l'environnement (végétation, sol, énergie…) dans ces projets d'urbanisme.

Énergies renouvelables

La LPO BFC a été régulièrement sollicitée par des porteurs de projet d'énergies renouvelables (ENR) afin de produire des pré-diagnostiques en guise de porter à connaissance des enjeux naturalistes en notre possession. Ces pré-diagnostiques visent à informer les porteurs de projet des espèces représentant des enjeux de conservation forts et garantir leur bonne prise en compte dans les différentes études environnementales réglementaires. Dans un second temps, la LPO BFC a produit des analyses et émis des avis en lien avec des projets plus ou moins aboutis. Ainsi, notre position relative au développement de ces ENR a été rappelée : opposition ferme à l'installation de projets solaires ou éoliens en milieu forestier, en milieu naturel sensible, sur les plans d'eau (dans les cas récurrents de développement de photovoltaïque flottant notamment) et dans tout secteur à enjeux. C'est également dans notre position de tête de réseau avifaune, que la LPO BFC a été missionnée pour réaliser une évaluation des couloirs migratoires du milan royal en lien avec le développement éolien.

Collectif CEDRE et accompagnement RSE

L'année 2022 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau membre au sein du collectif CEDRE : l'EPF Doubs Bourgogne-Franche-Comté. Bienvenue ! Un COPIL a été réalisé en novembre 2022. Il a été l'occasion de présenter aux différents membres les actualités de chacun avec la biodiversité, ainsi que l'avancement de précédents projets et les réflexions menées sur l'avenir du collectif. Dans le cadre de l'accompagnement RSE que la LPO BFC propose, les entreprises BTS Formation et Créations Perrin ont été rencontrées pour leur

proposer une série d'aménagements ou possibilité de réalisations en vue d'accroître l'intérêt de leurs espaces pour l'accueil de la biodiversité. Enfin, la LPO BFC a participé à l'élaboration du forum RSE organisé par la région lors duquel plusieurs membres de CEDRE ont été reconnus pour leur démarche RSE. L'entreprise EQIOM a même reçu le prix des bonnes pratiques au titre de l'ensemble de sa démarche intégrative pour la prise en compte de la biodiversité et de son impact environnemental global en Bourgogne-Franche-Comté.

L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

La LPO BFC travaille sur le thème de l'agriculture depuis de nombreuses années, notamment dans le cadre des plans nationaux d'actions sur des espèces menacées (milan royal, pies-grièches, râle des genêts, etc) et les plans régionaux de conservation (oiseaux des zones humides agricoles, crapaud calamite, chevêche d'Athéna, etc). Depuis plus de 10 ans maintenant, ce travail a également pour vocation de contribuer à faire évoluer les systèmes agricoles eux-mêmes, afin d'assurer la pérennité des milieux accueillant ces espèces rares mais également tout le cortège de la « biodiversité ordinaire ». Le but est de créer des synergies entre le maintien de la biodiversité et les nécessaires intérêts économiques des agriculteurs. La LPO souhaite apporter aux agriculteurs des clefs permettant le changement de pratiques via différentes approches :

- le partage des enjeux locaux ;
- l'amélioration des connaissances sur les espèces liées aux milieux agricoles ;
- l'accompagnement à la mise en place de mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) et de programmes complémentaires adaptés ;
- l'établissement et la consolidation de partenariats avec les organismes et interlocuteurs des filières agricoles (Chambres d'Agriculture, ODG Epoisses, URFAC/CIGN, Interbio, Paysans de nature, etc), autour de conventions cadres ou de projets spécifiques ;
- le travail en partenariat direct avec les agriculteurs via la réalisation de diagnostics écologiques à l'échelle de l'exploitation ou de groupements agricoles sur des territoires structurants.

En 2022 la LPO a réalisé plusieurs séries de diagnostics écologiques sur des fermes ou des territoires agricoles. Ces actions se sont déroulées dans le cadre du programme national « des terres et des ailes » ou par le biais d'actions locales, souvent initiées en collaboration étroite avec des groupements agricoles. Parmi ces diagnostics, il est possible de citer :

- Viticulteurs du Jura : finalisation des diagnostics initiés sur 5 domaines volontaires, permettant d'identifier les enjeux de fonctionnalité et de gestion/maintien des éléments favorables à la biodiversité, journées d'échanges collectifs, conférence, etc. Ce travail a été réalisé en partenariat avec Interbio FC pour les exploitations en agriculture biologique.
- Cave de Lugny : le contact établi depuis plusieurs années avec la plus grosse cave coopérative viticole de Bourgogne s'est concrétisé en 2022 par la réalisation d'un inventaire ornithologique protocolé sur l'ensemble des parcelles viticoles liées à la cave. Cet inventaire, couplé à d'autres inventaires menés sur la flore et différents groupes taxonomiques, est la première étape d'un travail d'ampleur mené par la cave de Lugny pour identifier la biodiversité présente

Suivi des fermes AOP Époisses © LPO BFC

sur son territoire. L'idée est de pouvoir ensuite mieux la préserver via la mise en place d'actions concrètes dans la conduite de la vigne.

- Modélisation de la connectivité des milieux associés au vignoble jurassien : ce travail, initié en 2020 et poursuivi en 2021, a été prolongé en 2022. Il vise, via la cartographie de réservoirs de biodiversité existants, à modéliser les continuités écologiques de cinq habitats. Les cartes de synthèse générées à partir des modèles représentent de façon simplifiée les continuités écologiques pour mettre en évidence les tâches d'habitats des espèces et les corridors les plus importants pour maintenir la connectivité existante. En 2022, le travail s'est concentré sur l'intégration de données liées aux chiroptères (en collaboration avec la CPEPESC) et l'analyse sur les milieux humides et les milieux prairiaux. Grâce à la fonction « ajout de tâches » du logiciel Graphab, cette analyse a permis la mise en évidence de « pixels » sur carte où la création d'habitats génère le plus grand gain de connectivité. La finalisation de ce travail est prévue en 2023, en lien avec le laboratoire THEMA de l'université de Franche-Comté, afin de travailler à la définition de cartes fonctionnelles en vue de rendre l'outil opérationnel et ainsi orienter des actions d'aménagement. L'échelle des territoires visés (communautés de communes par exemple) est encore à préciser.
- Partenariat avec la Ferme des prés à Vareilles : ce partenariat d'ampleur dans l'Yonne se poursuit avec en 2022. Suite à la plantation en 2021 de presque 4 kilomètres de haie, la LPO continue les suivis menés au sein de ce projet d'agroforesterie sur l'avifaune. En parallèle de ceux-ci des inventaires visant d'autres groupes taxonomiques sont effectués par d'autres structures référentes, permettant de juger l'impact de ces plantations sur la biodiversité et sur la production agricole.
- Mise en place d'un contrat ORE (Obligation Réelle Environnementale) sur une ferme ayant participé au programme « Agriculture et Biodiversité » : avant un départ en retraite, M. et M^{me} Fèvre, qui avaient bénéficié d'un diagnostic écologique en 2017, ont souhaité mettre en place une ORE sur les parcelles de leur ferme possédant de forts enjeux avifaunistiques. Ce travail, réalisé en collaboration avec le CENB et le SMBVA, a permis la signature de ce contrat qui pérennise pour de nombreuses années la bonne gestion de ces parcelles qui changent d'exploitant.

De très nombreuses autres actions ont eu lieu en 2022 sur la thématique de la biodiversité en milieu agricole, qu'il s'agisse de diagnostics individuels (travail avec des fermes dans l'Yonne et en Saône-et-Loire, avec des domaines sur la côte de Dijon et de Beaune), de travaux collectifs (avec l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue pour la participation à un concours prairies fleuries, avec le GIEE Prairie DOR à Melun -70- pour la participation à la journée « Haie dans l'espace agricole », avec la filière Comté pour une animation sur les hirondelles rustiques dans une ferme à Fontain -25-), de formations/initiations (notamment avec les chambres d'agriculture de Côte-d'Or et de l'Yonne) ou d'actions de conservation via la mise en place ou le suivi de MAEC (marais de Saulnot en Haute-Saône, marais d'Andryes dans l'Yonne, prairies du val de Saône côte-d'orien).

Depuis plusieurs années des actions en lien avec les organismes de formation agricoles sont menées, jugées essentielles par la LPO car touchant les futurs agriculteurs. En 2022, plusieurs interventions ont donc eu lieu, notamment auprès d'une classe de seconde au lycée agricole de Dannemarie-sur-Crète (25), avec des BTSA Viticulture-Œnologie du lycée agricole de Montmorot (39) ou encore avec des élèves en BPREA au lycée agricole de Quétigny (21).

Des actions de communication sont également menées chaque année sur la thématique, avec en 2022 la diffusion le 19 avril sur Arte du documentaire « Diversité contre extinction » de la réalisatrice portugaise Lourdes Picareta qui avait suivi les actions menées sur une ferme ayant bénéficié du programme Des terres et des ailes (GAEC du Bôkin Cor à Aubaine -21-). Des stands permettant de sensibiliser le grand public à la nécessité de la préservation de la biodiversité en milieu ont été tenus, par exemple lors de l'inauguration de la Maison du Haut à Saint-Lothain (39), pour la fête des Climats de Bourgogne à Dijon -21- ou lors d'une journée portes ouvertes au Domaine de Montorge (Montagny -71-) avec les vignerons Dephy de la Côte Chalonnaise. Au sein du réseau LPO les actions menées en Bourgogne-Franche-Comté ont été valorisées via la publication dans le magazine l'Oiseau Mag de témoignages d'agriculteurs participant au programme « Des terres et des ailes » et par la présentation de toutes les actions menées sur le volet agricole au cours du Congrès national de la LPO organisé à Beaune.

Enfin des échanges réguliers ont lieu au sein du réseau LPO pour l'amélioration du programme Des Terres et des Ailes qui prévoit une refonte au cours de l'année 2023. Des discussions sont également en cours, tant au niveau local que régional, pour le déploiement du programme « Paysans de Nature » en région. Une réunion s'est ainsi tenue à Val-d'Épy -39- en mai 2022 avec un collectif d'agriculteurs intéressés par la démarche ainsi que Jura Nature Environnement.

« Les partenaires »

Toutes nos actions n'auraient pu se faire sans le soutien et la collaboration de :

« Le rapport financier »

ASS LPO BOURGOGNE FRANCHE COMTE
SAS EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Exercice au 31/12/2022

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 082	3 082		
Immobilisations corporelles				
Terrains	104 114	43 449	60 665	63 043
Installations techniques, matériel et outill	72 019	57 697	14 322	8 834
Autres immobilisations corporelles	119 930	96 947	22 982	30 154
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	50 320		50 320	320
Autres immobilisations financières	4 920		4 920	4 904
ACTIF IMMOBILISE	354 385	201 175	153 210	107 256
Stocks				
Marchandises	13 977	5 693	8 284	11 537
Avances et acomptes versés sur command	451		451	4 127
Créances				
Usagers et comptes rattachés	676 728	274	676 454	454 425
Autres créances	1 043 937		1 043 937	902 821
Divers				
Disponibilités	286 471		286 471	415 962
Charges constatées d'avance	1 722		1 722	9 714
ACTIF CIRCULANT	2 023 285	5 967	2 017 318	1 798 586
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	2 377 670	207 142	2 170 528	1 905 842

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	582 890	544 045
Réserves réglementées	20 000	20 000
Autres réserves	70 000	70 000
Report à nouveau	101 665	101 665
RESULTAT DE L'EXERCICE	236 429	38 845
Subventions d'investissement	10 628	18 450
FONDS PROPRES	1 021 612	793 005
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	13 545	39 068
Provisions pour charges	136 868	191 338
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	150 413	230 406
Fonds dédiés sur subventions	545 532	536 895
Fonds dédiés sur autres ressources	2 481	9 400
FONDS DEDIES	548 013	546 295
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 519	8 849
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 101	54 149
Dettes fiscales et sociales	352 338	244 283
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 189
Autres dettes	21 454	3 425
Produits constatés d'avance	27 078	24 241
DETTES	450 490	336 137
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	2 170 528	1 905 842

ASS LPO BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Exercice au 31/12/2022

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	22 055,14	0,97	12 414,84	0,57	9 640,30	77,65
Production vendue	913 323,17	39,99	689 912,94	31,88	223 410,23	32,38
Subventions d'exploitation	1 215 520,70	53,22	1 411 144,89	65,21	-195 624,19	-13,86
Reprises et Transferts de charge	107 961,40	4,73	63 483,23	2,93	44 478,17	70,06
Cotisations	42 161,11	1,85	21 028,00	0,97	21 133,11	100,50
Autres produits	104 552,82	4,58	55 671,43	2,57	48 881,39	87,80
Produits d'exploitation	**2 405 574,34**	**105,32**	**2 253 655,33**	**104,14**	**151 919,01**	**6,74**
Achats de marchandises	11 200,91	0,49	15 327,36	0,71	-4 126,45	-26,92
Variation de stock de marchandises	2 540,54	0,11	2 692,76	0,12	-152,22	-5,65
Achats de matières premières	2 227,05	0,10	55,42		2 171,63	NS
Autres achats non stockés et charges exte	544 615,27	23,84	380 748,00	17,59	163 867,27	43,04
Impôts et taxes	87 815,98	3,84	82 330,50	3,80	5 485,48	6,66
Salaires et Traitements	1 098 549,37	48,10	907 762,31	41,95	190 787,06	21,02
Charges sociales	351 940,08	15,41	306 396,55	14,16	45 543,53	14,86
Amortissements et provisions	38 705,53	1,69	95 312,95	4,40	-56 607,42	-59,39
Autres charges	30 622,48	1,34	83,14		30 539,34	NS
Charges d'exploitation	**2 168 217,21**	**94,93**	**1 790 708,99**	**82,75**	**377 508,22**	**21,08**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**237 357,13**	**10,39**	**462 946,34**	**21,39**	**-225 589,21**	**-48,73**
Produits financiers	1 336,49	0,06	911,73	0,04	424,76	46,59
Résultat financier	**1 336,49**	**0,06**	**911,73**	**0,04**	**424,76**	**46,59**
RESULTAT COURANT	**238 693,62**	**10,45**	**463 858,07**	**21,43**	**-225 164,45**	**-48,54**
Produits exceptionnels	18 543,73	0,81	16 682,36	0,77	1 861,37	11,16
Charges exceptionnelles	18 772,76	0,82	266,00	0,01	18 506,76	NS
Résultat exceptionnel	**-229,03**	**-0,01**	**16 416,36**	**0,76**	**-16 645,39**	**-101,40**
Impôts sur les bénéfices	317,00	0,01			317,00	
Report des ressources non utilisées	546 294,75	23,92	104 864,87	4,85	441 429,88	420,95
Engagements à réaliser	548 013,28	23,99	546 294,75	25,24	1 718,53	0,31
EXCEDENT OU DEFICIT	**236 429,06**	**10,35**	**38 844,55**	**1,79**	**197 584,51**	**508,65**
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat	2 341 251,00		2 004 513,00		336 738,00	16,80
Prestations en nature	125 087,26		64 843,93		60 243,33	92,91
Total des produits	**2 466 338,26**		**2 069 356,93**		**396 981,33**	**19,18**
Mise à disposition gratuite	125 087,26		64 843,93		60 243,33	92,91
Personnel bénévole	2 341 251,00		2 004 513,00		336 738,00	16,80
Total des charges	**2 466 338,26**		**2 069 356,93**		**396 981,33**	**19,18**

SAS EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

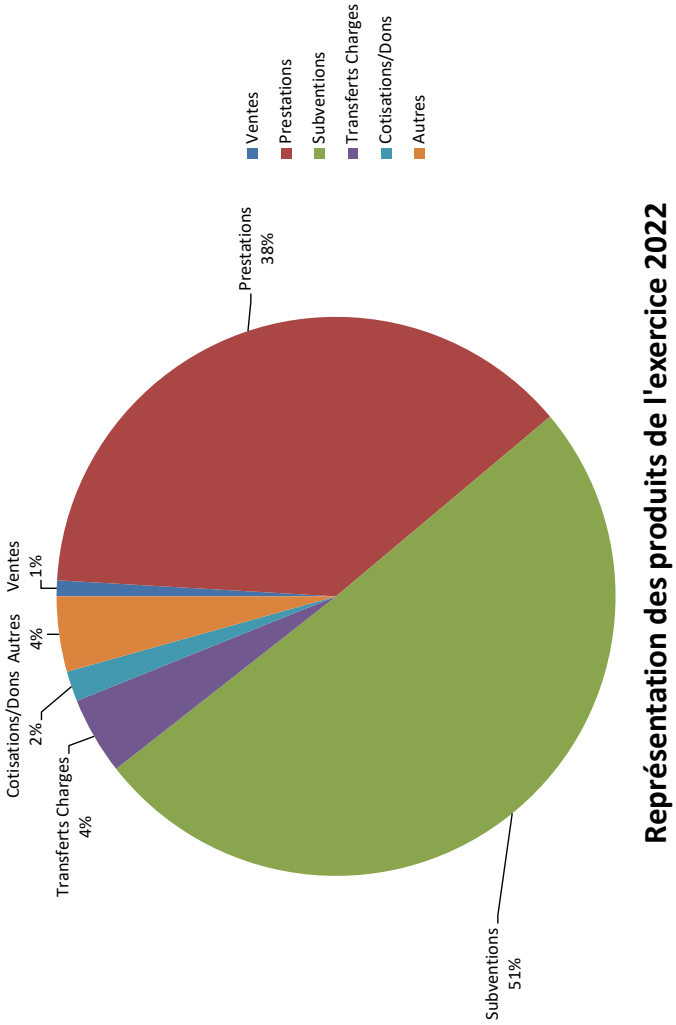

Représentation des produits de l'exercice 2022

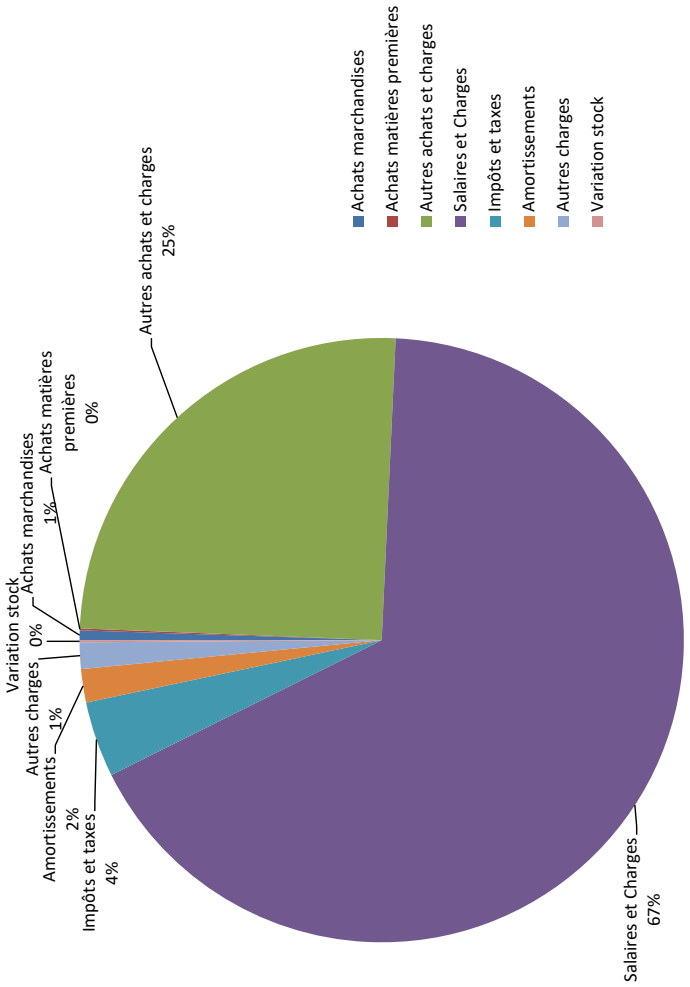

Représentation des charges de l'exercice 2022

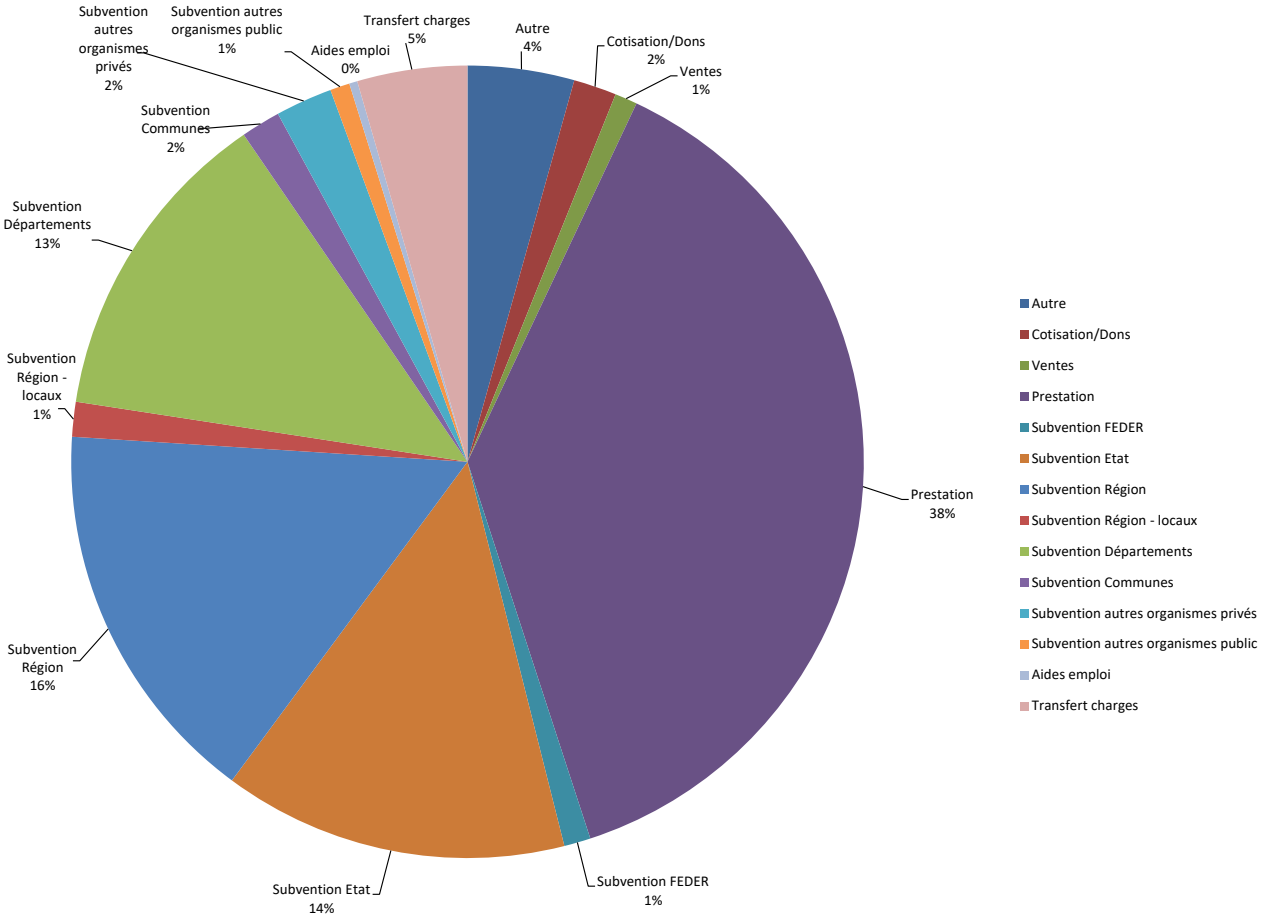

Représentation des financements de l'exercice 2022

Agir pour
la biodiversité

LPO BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

https://bfc.lpo.fr • bfc@lpo.fr

facebook : LPOBFC • instagram : @lpo_bfc

Rapport d'activité 2022 de la LPO Bourgogne-Franche-Comté. Directeur de la publication : Bernard Marchiset
Rédacteur en chef : Bernard Marconot. Secrétaires de rédaction : Joseph Abel, Raphaële Bouveret, Ségolène Travichon et Vincent Milaret
Mise en page : Vincent Milaret. Publication : Juin 2023 © LPO BFC

Première de couverture : Tarier des prés © Roger Soudagne

Reproduction des textes et illustrations, quel que soit le procédé utilisé, soumise à autorisation.

Délégation territoriale de l'Yonne
14, avenue Courbet
89000 Auxerre
03 86 42 93 47 • yonne@lpo.fr

Délégation territoriale de la Nièvre
44, rue du puits Charles
58400 La Charité-sur-Loire
06 34 56 67 21 • nievre@lpo.fr

Délégation territoriale de Saône-et-Loire
6, rue Pierre Semard
71880 Châtenoy-le-Royal
03 85 48 77 70 • saone-et-loire@lpo.fr

Délégation territoriale de Côte-d'Or
Siège social • 3, allée Célestin Freinet
21240 Talant • 03 80 56 27 02
cote-dor@lpo.fr

Délégation territoriale du Territoire de Belfort
Cité des associations
2, rue Jean-Pierre Melville
90000 Belfort
03 84 21 60 83
territoire-de-belfort@lpo.fr

Délégation territoriale de Franche-Comté
Maison de l'environnement
7, rue Voirin • 25000 Besançon
03 81 50 43 10 • franche-comte@lpo.fr